

Assurance-auto Les tarifs ont grimpé de 52.1% en 1980

par Pierre MARTEL

En 1981, les assureurs automobiles faisant affaires au Québec ont haussé leurs tarifs en moyenne de 52.1 pour 100 pour les voitures de tourisme et de 21 pour 100 pour les véhicules utilitaires.

En chiffres, en 1980, pour une couverture complète (responsabilité civile, collision, accident sans collision ni versement) la prime moyenne pour assurer une voiture de tourisme s'élevait à \$326. En 1981, la prime moyenne a été de \$496.

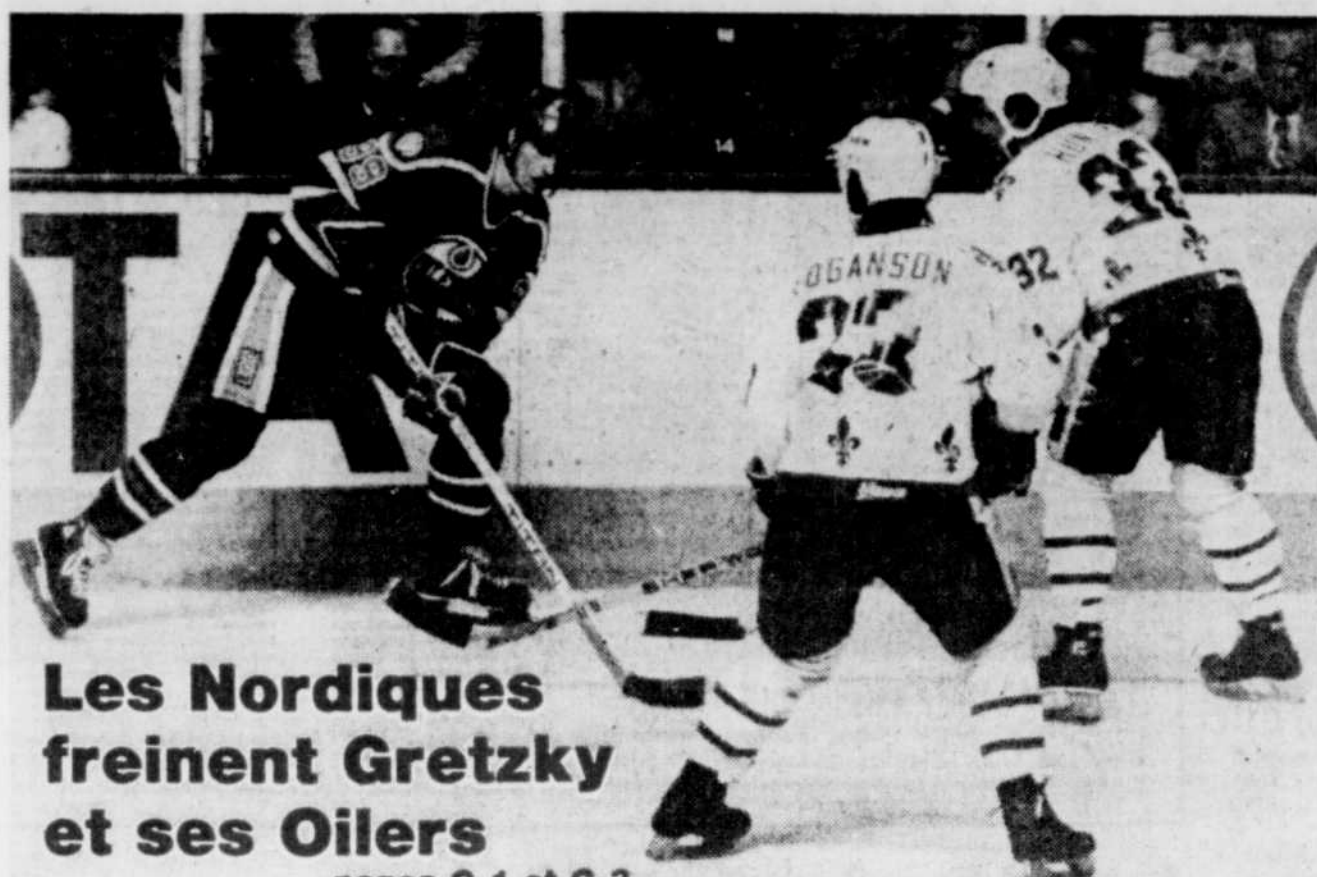
Telle est la donnée la plus significative du quatrième rapport annuel du surintendant des assurances du Québec sur la tarification en assurance-automobile au Québec en 1981. Le rapport a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec, hier.

Dans son rapport, le surintendant Jacques M. Roy se dit d'avis que la hausse de 52.1 pour 100 des tarifs pour les voitures de tourisme en 1981 est justifiée en ce sens que les assureurs devaient prendre des mesures pour mettre fin au déséquilibre important entre leurs revenus et leurs dépenses.

Toutefois, il estime que la hausse de 21 pour 100 de la prime moyenne pour les véhicules utilitaires aurait dû être plus forte (une augmentation supplémentaire de 10 pour 100) pour rétablir l'équilibre.

Par contre, s'il juge que la hausse de la prime moyenne était justifiée au cours de la dernière année, M. Roy reproche aux assureurs de ne pas

Voir A-2, ASSURANCE
autres textes, page A-3



Les Nordiques freinent Gretzky et ses Oilers

pages C-1 et C-3

Le Soleil, Jacques Deschênes

Les Nordiques sommés de rembourser \$25,000 à des spectateurs

par Monique GIGUERE

La ville de Québec somme les Nordiques de rembourser un montant de \$25,000 aux clients des salons privés du Colisée qui paient leurs billets \$2.50 de trop depuis le début de la saison pour voir évoluer leur équipe préférée.

Une mise en demeure à cet effet a été signifiée aux Nordiques, il y a déjà quelques semaines, a expliqué au cours d'un bref entretien téléphonique, Daniel Roussel, du bureau du maire Jean Pelletier.

Dans le contrat qui lie les Nordiques à la ville de Québec, il est stipulé que le prix maximal pouvant être exigé pour un siège dans les salons privés ne devait pas excéder le prix maximal chargé dans l'amphithéâtre, soit celui des loges.

Or, les compagnies et particuliers qui louent des places dans les salons privés du Colisée se sont récemment

Voir A-2, NORDIQUES

LE SOLEIL

guy rouleau
opticien d'ordonnances

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, JEUDI 4 MARS 1982
56 pages 4 cahiers 86e année, no 56

• • Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • •
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c

Soins dentaires pour les moins de 15 ans

La gratuité maintenue

par Michel DAVID

Le gouvernement n'abolira pas le programme de gratuité des soins dentaires pour les moins de 15 ans.

LE SOLEIL a en effet appris que lors de sa réunion de mercredi soir dernier, le Conseil des ministres avait rejeté une proposition en ce sens faite par le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, et qui était appuyée par le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé.

L'abolition de ce programme, dont le coût était de \$85 millions en 1980-1981, aurait permis une économie de plus de \$90 millions sur les \$120 millions que coûteront en 1982-1983 les trois programmes de soins dentaires administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Le ministre d'État au développement social, M. Denis Lazure, s'est cependant opposé à une mesure qui toucherait d'abord les citoyens les plus défavorisés, même si une étude du MAS démontre que les enfants qui viennent des milieux défavorisés profitent moins des soins dentaires gratuits que ceux dont les parents sont plus à l'aise.

Dans la mesure où les statistiques démontrent que l'état de santé dentaire des jeunes Québécois est bien inférieur à la moyenne canadienne et à celle des pays industrialisés, M. Lazure estime également que ce serait une erreur d'éliminer la gratuité des soins et que, si souhaitable soit-elle, la prévention ne suffit pas.

Programme coûteux

Le principal argument en faveur de l'abolition de la gratuité des soins dentaires pour les moins de 15 ans est évidemment son coût. Des trois programmes administrés par la RAMQ, il est de loin le

plus coûteux: \$85 millions en 1980-1981, alors que la chirurgie buccale n'a coûté que \$4 millions et le remboursement des soins aux bénéficiaires de l'aide sociale \$8.3 millions.

Entre 1976-1977 et 1980-1981, le coût du programme a augmenté de 263 pour 100. D'abord en raison de l'augmentation rapide du degré de participation: alors qu'en 1975, seulement 25.9 pour 100 des enfants admissibles (0 à 8 ans à l'époque) ont reçu des soins gratuits, cette proportion est passée à 50.1 pour 100 des enfants admissibles (0 à 14 ans) en 1979.

L'attitude des dentistes face au régime a également évolué. De 1975 à 1979, le nombre de dentistes qui ont accepté d'y participer s'est accru de 26.5 pour 100. Durant la même période, le nombre d'actes effectués par chaque dentiste participant est passé en moyenne de 1,387 à 4,268.

Or le ministère des Affaires sociales estime que ces tendances vont s'accroître durant les prochaines années, ce qui signifie que le programme deviendra de plus en plus coûteux, d'autant que les tarifs devront être renégociés.

Accessibilité

Autre argument invoqué en faveur de l'abolition du programme: les soins dentaires gratuits sont moins accessibles aux enfants des milieux défavorisés.

Une étude du MAS démontre en effet que la ville de Montréal, qui regroupe 60.4 pour 100 de la population admissible de la région métropolitaine, ne comptait que 46 pour 100 des participants en 1976. Les autres villes de la région, dont les citoyens

Voir A-2, GRATUITÉ



Sept trophées Génies pour le film Les Plouffe

page B-11

Latulippe veut en finir samedi avec ses 500 km

page C-4

Le SFPQ prépare ses demandes

Les fonctionnaires veulent le maintien de l'indexation

par Pierre PELCHAT

Le premier projet de convention collective qui sera étudié par les 45,000 membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) prévoit le maintien de la clause d'indexation des salaires au coût de la vie afin de se prémunir contre l'érosion de leur pouvoir d'achat.

Selon le document qui contient les modifications suggérées à la convention collective du SFPQ et dont la distribution vient de débuter, les nouvelles échelles salariales seront réajustées dans le but de réduire les écarts entre les corps d'emploi les mieux rémunérés et les moins rémunérés et d'assurer un traitement identique pour des classifications similaires.

Le président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy, qui entreprendra dans quelques jours une vaste tournée de consultation a indiqué au SOLEIL que les nouvelles échelles salariales ne seraient pas connues avant la fin du mois.

Il a cependant précisé les groupes qui seraient favorisés par une augmentation supérieure afin de réduire les écarts. Du côté des fonctionnaires, les bibliothécaires, les techniciens en économie domestique, les techniciens en information, les inspecteurs en établissements industriels et commerciaux et les employés de secrétariat seront favorisés par ces mesures. Dans la plupart de ces corps

d'emploi, on note une forte proportion de femmes.

En ce qui concerne le personnel ouvrier, on recherchera un rattrapage salarial pour les préposés au matériel, les manutentionnaires et les poseurs de panneaux de signalisation routière entre autres.

Les cours restent toujours suspendus dans 16 écoles

par Jean MARTEL

Les cours ont été suspendus encore aujourd'hui dans 16 écoles secondaires de la région de Québec, soit 13 à la Commission des écoles catholiques de Québec et trois de la régionale Jean-Talon.

Une rencontre a eu lieu ce matin à la CECCQ entre les autorités scolaires et les délégués étudiants afin de donner les explications nécessaires et d'en arriver à une entente. D'autre part, des rencontres auront lieu ce soir avec les parents des écoles Roc-Amadour et Louis-Joliet.

De son côté, le directeur général de la régionale Jean-Talon, M. Fernand Robitaille, a déclaré ce matin

qu'il ne peut associer les demandes salariales du SFPQ à celles qui va présenter le Front commun puisque le syndicat des fonctionnaires ne fait pas partie du cartel intersyndical.

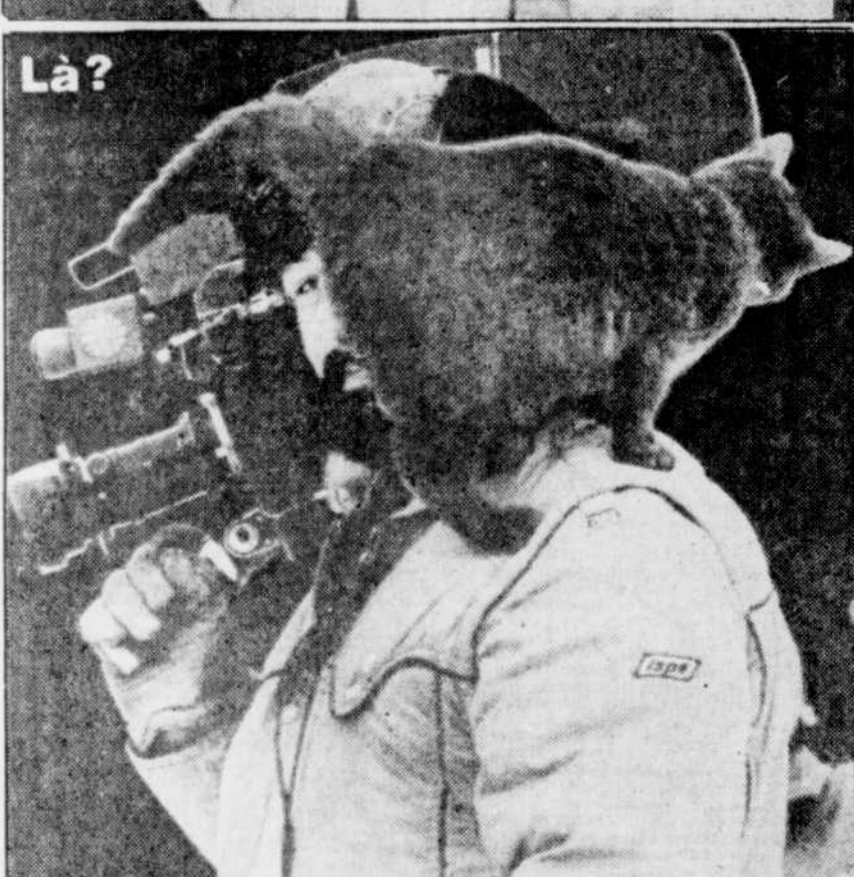
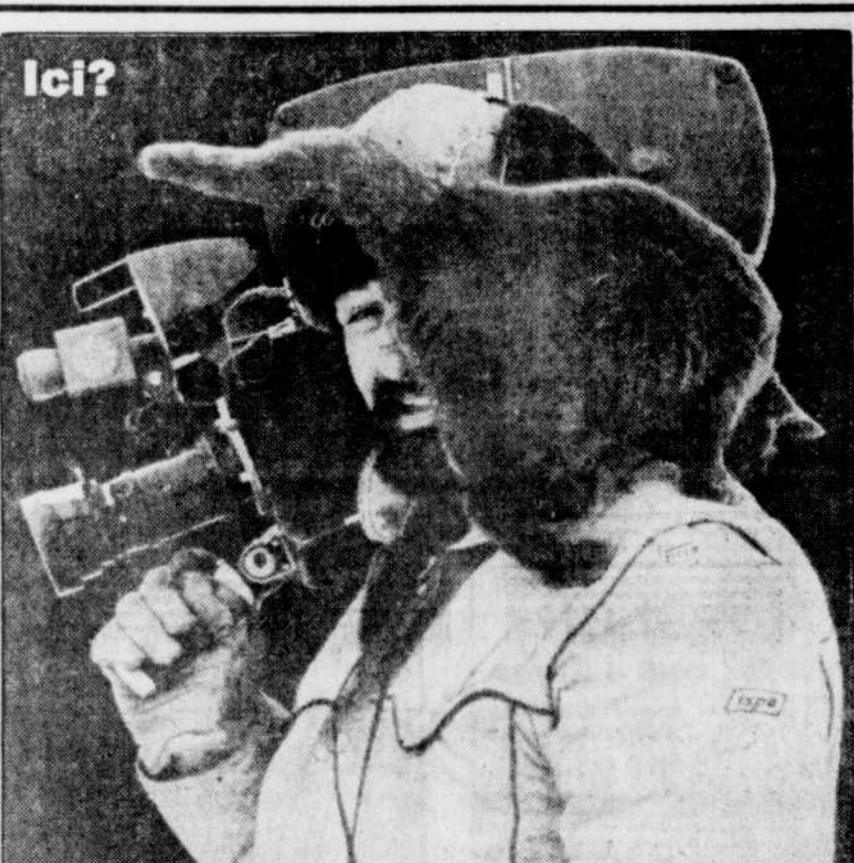
D'autre part, les membres du SFPQ seront consultés sur des mo-

Voir A-2, SFPQ

que les polyvalentes de Charlesbourg, d'Orsainville et de Notre-Dame-des-Laurentides étaient fermées compte tenu des débrayages des élèves.

Il a fait savoir que la direction de chaque école avait rencontré les conseils étudiants pour leur donner toute l'information nécessaire sur le nouveau régime pédagogique. D'autre part, la régionale convoquera les parents pour les informer de la situation. Elle affirme aussi qu'elle met en oeuvre tous les moyens pour assurer la reprise des cours dans les meilleurs délais.

autres informations
à la page B-1



Bizarre, bizarre, ce ronronnement...

Le cinéaste Pierre Racine, de Radio-Canada, a accueilli sans broncher ce visiteur effronté attiré par le ronronnement de la caméra. Après vérification, la digne émule d'Adelbert s'est désintéressée de cette machine qui, après tout, ne ronronne pas aussi bien que lui. La scène s'est déroulée il y a quelques jours à la ferme expérimentale de l'université Laval, à Saint-Augustin.

sommaire

Annonces classées	D-4 à D-14
Arts et spectacles	B-8 à B-11
Bandes dessinées	D-12
Bridge	D-13
Carrières et professions	B-2
Décès	D-15
Economie-finances	B-5 à B-7
Editorial	A-4
Feuilleton	B-8
Horoscope	D-11
Information régionale	A-7 à A-9
Loteries	A-2
Marc Lestage	B-9
Monde	D-1 à D-3 et D-14
Mot mystère	D-5
Mots croisés	D-10
Où aller à Québec	B-9
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-6
Sport	C-1 à C-10
Télévision	B-8

météo

Ensoleillé aujourd'hui à Québec et dans l'Est, maximum de moins 12 à moins 10. Demain, pluie ou neige.

détails, page D-4

ASSURANCE

avoir fait tous les efforts requis pour réduire leurs coûts.

"Les mesures prises jusqu'à maintenant pour contrôler les coûts ne sont pas suffisantes", affirme Jacques Roy.

Perspectives

Le surintendant des assurances du Québec précise que les perspectives quant à l'évolution future des primes ne sont pas très encourageantes.

"Les hausses du prix de l'essence auront sans doute des effets positifs sur la fréquence des sinistres. Malheureusement, rien d'autre pour l'instant ne permet d'entrevoir une interruption de l'ascension des coûts", dit-il.

Soulignant que tant les assurés que les assureurs ont des responsabilités dans le contrôle des coûts, M. Roy demande aux assurés de faire preuve de modération lors de réclamations.

Quant aux assureurs, ils devront intensifier leur action dans le contrôle des coûts. Tout en demeurant justes, leurs politiques de règlement des sinistres devront être plus serrées.

Ecart

Le rapport sur la tarification en

(Suite de la première page)

assurance-automobile indique, par ailleurs, que les écarts, entre la prime la plus basse et la prime la plus élevée, pour une catégorie donnée, se sont élargis davantage en 1981.

Dans la plupart des catégories, l'écart entre la plus basse prime et la plus élevée dépasse la proportion du simple au double.

Par exemple, pour une couverture complète pour la classe 02 et le dossier 5, l'assureur le moins dispendieux exigera \$283 alors que le plus vorace demandera \$525, soit 85,5 pour 100 de plus.

Dans la classe 10, dossier 0 (classe de jeunes conducteurs), pour une couverture identique, les prix varient entre \$1,224 et \$2,987, soit un écart de 144 pour 100.

Selon le surintendant, l'accroissement des écarts entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées indique une diminution de la concurrence. Diminution qui, cependant, s'explique en bonne partie par le fait que plusieurs assureurs n'étaient pas en assez bonne santé financière pour soutenir la concurrence féroce de 1980.

A nouveau, dans son quatrième rapport, M. Roy recommande aux consommateurs d'assurance-automobile de magasiner avant d'acheter.



Trudeau dîne avec Paul Martin

Le premier ministre Pierre Trudeau partage une drôlerie avec Paul Martin, l'ex-haut commissaire en Grande-Bretagne, sous le regard de l'ex-premier ministre britannique, James Callaghan. Le joyeux trio participait à un souper-bénéfice à \$100 le couvert. Les bénéfices du souper iront à l'université de Windsor, en Ontario.

Laurin vient au secours de l'UQAM et de Concordia

Une subvention de \$5 millions a été accordée à deux universités hier par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin. L'université du Québec à Montréal a reçu la somme de \$2,6 millions et l'université Concordia \$2,4 millions.

Le ministre a déclaré vouloir ainsi aider l'UQAM, qui a accueilli 37 pour 100 des "clientèles nouvelles" mais n'a reçu que 13 pour 100 des ressources additionnelles.

Quant à l'université Concordia, la subvention vise à assister un "effort remarquable de rationalisation administrative". Selon M. Laurin, l'analyse des dépenses révèle une insuffisance au financement de base qui s'est détériorée au cours des ans par

sa contribution au financement des clientèles additionnelles.

A Concordia, les porte-parole se disaient heureux de la nouvelle, précisant que l'université avait débuté son année fiscale avec un déficit accumulé de \$4,5 millions et que ce

déficit pourrait bien atteindre \$5 millions au mois de mai. L'argent accordé permettra d'alléger la crise financière, ajoutent-ils, mais ne suffira pas, de toute évidence, à équilibrer le budget maintenant ou dans un avenir rapproché.

La plate-forme Ocean Ranger est retrouvée

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — La compagnie Mobil Oil a annoncé, aujourd'hui, que la plate-forme pétrolière Ocean Ranger, qui a sombré

dans l'Atlantique au large de Terre-Neuve, le 15 février dernier, a été retrouvée.

La plate-forme repose à environ 45 mètres de fond, tête renversée, à 100 mètres d'où elle se trouvait avant l'accident.

Un représentant de la compagnie Mobil a indiqué, ce matin, que l'équipe de chercheurs prenait des photos de la plate-forme.

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les prix des valeurs mobilières ont de nouveau fléchi à l'ouverture de la séance, ce jeudi 4 mars, à la Bourse de Montréal.

CP Ltd perd 1/4 à \$33 3/4, Noranda recule de 1/2 à \$18 1/2, Alcan fléchit de 1/4 à \$24 1/2 et Gulf régresse de 1/2 à \$125. Banque Nationale demeure stable à \$55, de même que Imperial Oil A à \$21 1/2 et Bell à \$17 1/2.

NORDIQUES

(Suite de la première page)

aperçus que les Nordiques chargeaient plus cher pour ces billets que le prix prévu au bail.

Ne voulant pas faire de représentations auprès des Nordiques, les gros clients, tels Molson, O'Keefe, Coca-Cola, Télé-Capitale, ont décidé de s'adresser à la ville de Québec la priant de faire respecter les dispositions du contrat touchant le prix des billets.

Depuis le début de la saison, une quarantaine de parties ont été disputées au Colisée par les Nordiques. Un montant de \$2,50 ayant été perçu en trop sur chaque billet vendu dans les salons privés, cela représente un trop perçu de \$100 par siège.

Si l'on multiplie \$100 par le nombre de places que contiennent les salons privés, soit 250, on arrive au grand total de \$25,000.

Primes moyennes exigées au Québec en 1980 et 1981 pour des voitures de tourisme. Limite de 100 000\$ pour la responsabilité civile et franchise de 250\$ pour collision.

Régions	Responsabilité civile		Collision	
	1980	1981	1980	1981
Montréal	173\$	240\$	160\$	254\$
Québec	163\$	208\$	149\$	219\$
Champlain, Pontiac, Argenteuil, Terrebonne	147\$	191\$	152\$	246\$
Beauce, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie	144\$	196\$	170\$	276\$
Hull, Gatineau	145\$	194\$	140\$	211\$
Huntington, Cantons de l'Est, Yamaska, Missisquoi, Lotbinière	142\$	185\$	140\$	230\$
Abitibi, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Nouveau-Québec	161\$	217\$	178\$	287\$
Iles-de-la-Madeleine	130\$	172\$	161\$	271\$

GRATUITÉ

(Suite de la première page)

sont plus riches, comptaient 64 pour 100 des participants, alors qu'elles ne regroupaient que 39,6 pour 100 des enfants admissibles.

La même étude démontre que le taux de participation des enfants augmente de façon significative à mesure que la scolarité des parents s'élève. Autrement dit, ce sont les plus riches qui profitent le plus des soins gratuits.

Selon le ministre Lazure, il demeure que le régime couvre près des deux tiers des défavorisés, ce qui est certainement plus que ce ne serait le

cas si les soins devaient être payés par les parents.

le mot du jour

Régime sec

Sans présager le succès de "Peau de banane", la nouvelle série télévisée de Guy Fournier, on peut espérer qu'elle fera disparaître cette vilaine habitude de dire "pelure" de banane.

Pierre BELLEAU

LOTO-SELECT

4-8-4-5

LA QUOTIDIENNE
(tirage de mercredi)

2-2-6

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 12h00

647-3233 647-3394
RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Cœur de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"



VENTE DE BAS

CAMEO rég. \$2,50 1.⁹⁹

bas tout diaphane avec pied sandale ou pointes renforcées. tons de base. p.m.g.

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



Contemporaine®

du couturier François Guenet

LE MANTEAU MANCHES CHAUVE-SOURIS

silhouette d'avant-garde, symétrie harmonieuse des lignes, le manteau à profondes manches chauve-souris avec longue écharpe qui forme un col cheminée lorsqu'on la noue. légère flanelle de laine marine ou céleri. 8 à 14, \$295.

la grande boutique

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

Assurance-auto: pas les résultats espérés

par Pierre MARTEL

Trois ans après la réforme de l'assurance-automobile, les deux principales mesures touchant les assureurs privés, l'indemnisation directe et les centres d'estimation, n'ont pas donné les résultats escomptés.

Dans son quatrième rapport sur la tarification en assurance-automobile au Québec, le surintendant Jacques M. Roy affirme

que ces deux mesures, si elles ont eu pour effet de réduire considérablement les délais de règlement des sinistres et de simplifier la procédure d'estimation des dommages, n'ont pas contribué à la baisse des coûts.

Au sujet de l'indemnisation directe (chaque assuré est indemnisé par son assureur), M. Roy souligne qu'elle a permis de réduire de près de 50 pour 100 le délai de règlement des sinistres. Ce délai est passé de

75 jours (avant la réforme) à 40 jours (en 1981).

Par contre, le nouveau mode d'indemnisation a occasionné, comme prévu, un accroissement du coût des sinistres puisqu'un nombre plus élevé de sinistres mineurs est maintenant compensé par les assureurs. Auparavant, les assurés défrayaient les sinistres mineurs cher que la surprime que leur impose leur assureur.

Au sujet des centres d'estimation, le surintendant des assurances du Québec reconnaît que l'ouverture de 21 centres a permis de simplifier les procédures d'estimation des dommages. Également, il admet qu'il est possible que les frais de règlement soient moins coûteux qu'avant la réforme en 1978.

"Cependant, les résultats attendus par le législateur en matière de contrôle des coûts des sinistres ne sont pas encore atteints", ajoute-t-il.

GAA

Constatant qu'après trois ans, les résultats escomptés ne sont pas encore atteints, M. Roy pointe un responsable: le Groupement des assureurs automobiles (l'organisme regroupant tous les assureurs privés opérant au Québec dans le secteur de l'assurance-automobile).

"Le Groupement des assureurs automobiles (GAA) n'a pas encore exploré, malgré nos incitations, toutes les mesures qui pourraient être prises pour bien contrôler les coûts. À cet égard, il nous a semblé que les conditions économiques difficiles, ou montées des primes et poussées inflationnistes se confondent pour étouffer de plus en plus les assurés, auraient dû dicter au GAA un comportement plus dynamique susceptible de limiter le plus possible les hausses de primes", d'expliquer le surintendant.

Il ajoute: "C'est pourquoi nous nous sommes efforcés, tout au long de l'année 1981, de convaincre le GAA de préciser ses objectifs pour qu'ils reflètent davantage une volonté de contrôler les coûts et de prendre les mesures qui s'imposent pour y arriver. Ce fut peine perdue."

"Il reste à souhaiter que le GAA se mette résolument à la tâche sans délai", de conclure Jacques Roy.

Roy lève le voile sur les surprimes

par Pierre MARTEL

Dans son quatrième rapport annuel sur la tarification en assurance-automobile, le surintendant des assurances du Québec, M. Jacques M. Roy, soulève le voile au sujet des pratiques particulières des assureurs en matière de surprime.

Beaucoup d'automobilistes se posent des questions sur la pratique des compagnies d'assurance en matière de surprimes. M. Roy y répond en dévoilant les règles suivies par la plupart des assureurs.

Ainsi, si au cours d'une période de 36 mois, un automobiliste est responsable de trois accidents, sa prime sera majorée de 30 pour 100. Par la suite, chaque accident supplémentaire entraînera une surprime de 10 pour 100.

Une condamnation pour défaut de signaler un accident, refus de donner son nom et son numéro de permis de conduire à la police ou violation des lois régissant le transport par autobus scolaire entraînera une surprime de 15 pour 100. Chaque condamnation additionnelle amènera une nouvelle surcharge de 5 pour 100.

Quatre condamnations pour excès de vitesse ou violation des lois de la circulation entraînent une majoration de 25 pour 100 de la prime de base. Chaque condamnation supplémentaire se traduit par une surprime de 15 pour 100.

Par ailleurs, une condam-

nation en vertu du code pénal, condamnation découlant de la conduite d'un véhicule automobile, entraîne une surprime de 50 pour 100. Une condamnation supplémentaire amène les assureurs à imposer une majoration de 100 pour 100.

Autres surprimes

Le surintendant des assurances souligne, par ailleurs, que certains assureurs ont établi une surprime maximale de 200 pour 100 pour les assurés de moins de 30 ans.

Il note également que quelques assureurs exigent une surprime d'environ 25 pour 100 pour les propriétaires ou employés de débits de boisson, les musiciens jouant dans des débits de boisson ou les militaires célibataires de moins de 30 ans.

Le rapport sur la tarification indique, en outre, que des surprimes touchent les assurés ayant l'habitude de l'alcool ou des stupéfiants, ayant un dossier criminel ou une mauvaise attitude au volant. Généralement, la majoration est de l'ordre de 5 pour 100.

Enfin, certains assureurs majoreront de 25 pour 100 les primes des assurés âgés de 70 ans et plus. Une majoration de 10 pour 100 de la prime de la garantie de responsabilité civile est aussi exigée des assurés possédant une automobile de 10 ans et plus d'âge.



En attendant le bon vouloir de l'Opposition, les libéraux ont échangé quelques blagues, aux Communes, hier après-midi.

La cloche sonne et sonne mais les conservateurs ne répondent plus

OTTAWA (d'après PC et CP)

— C'était à devenir fou hier dans l'édifice du parlement. La cloche appelant les députés aux Communes pour voter sur une motion conservatrice d'ajournement n'a pas arrêté de sonner depuis mardi à 16h20. Et ni les libéraux, ni les conservateurs ne semblent prêts à quelque concession que ce soit pour mettre un terme à cet enfer sonore.

Les conservateurs ont juré qu'ils ne se présenteraient pas aux Communes tant que le gouvernement n'aurait pas répondu à l'une des trois conditions suivantes: scinder le projet de loi sur la sécurité énergétique; ou le retirer de l'ordre du jour; ou encore déclencher des élections.

Hier dans la journée, le leader parlementaire conservateur Erik Nielsen et son homologue libéral Yvon Pinard, ont continué de s'accuser mutuellement de saper le processus démocratique. Le chef néo-démocrate Ed Broadbent a, pour sa part, qualifié la querelle parlementaire de "ridicule et tragique pour les Canadiens".

"Je ne discuterai pas le couteau sur la gorge", a lancé M. Yvon Pinard, tout en espérant que dans les prochaines heures ou dans les prochains jours "nous pourrions compter sur le bon sens de certains députés conservateurs qui seront ramenés à la raison par l'opinion publique".

Le conservateur Erik Nielsen a rétorqué que les libéraux veulent tout simplement limiter le débat sur le projet de loi de sécurité énergétique, en insistant pour que soit présenté d'une traite ce bill omnibus de 149 pages.

Une autre nuit sur le qui-vive

Les libéraux se préparaient hier soir à passer une autre nuit aux Communes. La tradition par-

lementaire veut en effet que le tour de rôle assis dans la chaise de Mme Jeanne Sauvé ne reste jamais inoccupé en attendant que les députés soient prêts à prendre le vote.

Les libéraux se sont donc à tour de rôle assis dans la chaise de Mme Sauvé, et ce, durant toute la nuit de mardi à mercredi. Ils se préparaient au même scénario hier soir.

Le projet de loi C-94

Le projet de loi sur la sécurité énergétique (qui porte le numéro C-94) qu'a déposé vendredi dernier aux Communes le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, propose une série de mesures, notamment un nouveau régime de subventions aux compagnies pétrolières dans le cadre de la politique de "canadianisation", ainsi que des pouvoirs accrus à l'Office national de l'énergie qui pourrait, par exemple, ordonner l'expropriation d'un "corridor" en territoire québécois pour le transport de l'électricité du Labrador vers les marchés du Sud, advenant que les gouvernements de Terre-Neuve et du Québec ne puissent s'entendre sur les arrangements. Ce dernier élément a été qualifié "d'absurde et indécent" par le premier ministre René Lévesque.

La journée d'hier sur la colline parlementaire s'est déroulée dans une atmosphère quelque peu fantaisiste pour certains, mais fort ennuyeuse pour d'autres, plus spécialement pour les employés de soutien, qui doivent vaquer à leurs occupations normales au son strident et incessant de la cloche.

autres textes, page B-2

Keable sera candidat dans Louis-Hébert

Il n'y a plus maintenant aucun doute. Me Jean Keable sera candidat à l'investiture péquiste dans Louis-Hébert.

Me Keable a confirmé au SOLEIL, hier, qu'il a déposé son bulletin de présentation hier après-midi. D'ailleurs, la fin des mises en candidature est prévue pour 13h aujourd'hui. A 14h les dirigeants de l'Association du Parti québécois dans Louis-Hébert donneront une conférence de presse dans le but d'annoncer officiellement la décision de Me Keable. L'assemblée d'investiture aura lieu le 10 mars au Holiday Inn de Sainte-Foy. Le premier ministre René Lévesque, de même que l'ancien député de Louis-Hébert et ancien ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, participeront à cette rencontre. Aucun autre membre du Parti québécois de Louis-Hébert n'a manifesté son intention de solliciter l'investiture péquiste.

Augmentation du salaire des prêtres de 9 à 10 pour 100

par Jean MARTEL

L'augmentation du salaire des prêtres du diocèse de Québec se situera entre 9 et 10 pour 100 en 1982. Quant à l'archevêque, Mgr Louis-Albert Vachon, il bénéficiera d'une augmentation de 3 pour 100; son salaire sera ainsi à peine plus élevé que celui du curé d'une paroisse. Les évêques auxiliaires auront le même traitement que l'archevêque.

Une ordonnance relative aux salaires des prêtres pour l'année 1982, indique que leur salaire s'établira entre \$8.970 et \$9.750 selon les fonctions qu'ils occupent. Par exemple, le curé d'une paroisse de plus de 5.000 âmes recevra le maximum, soit \$9.750. Si la paroisse en comprend moins, il gagnera \$9.490. Quant au vicaire, il touchera \$8.970.

La même échelle de salaires s'appliquera aux prêtres qui travaillent dans les séminaires et collèges diocésains. Ces institutions sont le collège de Lévis, le centre diocésain du séminaire Saint-Augustin de Cap-Rouge, le séminaire de Québec et le séminaire de Saint-Georges de Beauce.

Le supérieur d'une institution qui a plus de 400 élèves recevra \$9.750. Par contre, s'il y a moins de 400 élèves, son salaire s'établira à \$9.490. Le professeur gagnera \$8.970.

L'ordonnance relative au traitement des prêtres indique aussi le montant de la pension que ceux-ci doivent verser. Ce montant s'établit à \$65 pour deux semaines. Elle indique également que le presbytère ou le collège qui héberge un prêtre doit lui fournir l'ameublement normal, la literie et une place pour le stationnement de l'auto.

D'autre part, le prêtre a droit à un congé hebdomadaire d'une durée de 24 heures consécutives pendant ses semaines de travail. Il a droit aussi à des vacances annuelles de quatre semaines.

Au chapitre de la sécurité sociale, tout prêtre doit contribuer à la caisse de retraite de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

Une visite "officielle" est boycottée par les députés

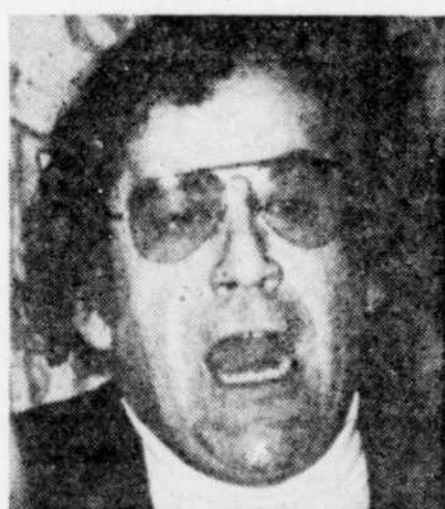
par André DIONNE

La "savour révolutionnaire" de certaines visites à l'Assemblée nationale du Québec n'a pas eu l'heur de plaire à plus d'un député, péquistes et libéraux, de même qu'à certains "lobby" reconnus.

En l'espace de quelques heures, l'ensemble du programme organisé pour recevoir "quasi officiellement" cinq femmes représentant des mouvements de libération dans le monde a

été annulé, prétextant manque de disponibilité ou retards indus.

Au bureau du président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vail-



Guy Bisailon, l'organisateur de la visite ratée des représentantes étrangères à l'Assemblée nationale.

personne la plus visée, la Palestinienne In'am Abushrar, représentante de l'Union générale des femmes palestiniennes, associée à l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP), était disponible pour entreprendre le reste de cette tournée.

Qualifiée de "terroriste" par le député Herbert Marx, libéral, qui représente la plus grande partie de la communauté juive de Montréal, l'OLP fut bien sûr la cible des protestataires qui dans plusieurs cas ont signifié leur désapprobation de façon anonyme au bureau du député péquiste de Sainte-Marie.

Les autres mouvements "révolutionnaires" tant redoutés étaient l'Alliance nationale des femmes libanaises, le Front démocratique révolutionnaire du Salvador, la South West African People Organisation (SWAPO) mouvement pour l'indépendance de la Namibie et l'African National Congress (ANC) qui lutte pour la libération de l'Afrique du Sud.

Seules Mmes Feryal Gassan-Khatib, du mouvement libanais, et In'am Abushrar, la veuve d'un représentant de l'OLP assassiné à Rome, le 9 octobre dernier, étaient présentes à Québec, hier.

La tournée des cinq représentantes de mouvements progressistes du Tiers-monde avait été organisée par la Ligue des femmes du Québec dans le cadre des diverses manifestations pour célébrer la Journée internationale de la femme.

lancourt, la réponse est simple: c'était une initiative personnelle de M. Guy Bisailon, le député de Sainte-Marie, considéré comme le trouble-fête du caucus péquiste. Le gouvernement n'a donc rien à voir avec ces visites...

En conséquence, toutes les activités prévues ont été annulées rapidement: déjeuner et visite de l'Assemblée nationale, conférence de presse dans les locaux du parlement et finalement rencontre avec la ministre à la Condition féminine, Pauline Marois.

Si les retards pour la rencontre de mardi soir avec des membres de l'Assemblée nationale étaient réels, ce n'était pas le cas d'hier midi où la

Le prix Desjardins sauve une garderie de Lac-Etchemin

MONTREAL (PC) — Le "Prix annuel Desjardins 1982" empêchera, cet été, la fermeture d'une agence de service de garde en milieu familial de Lac-Etchemin, dans la circonscription de Bellechasse, nommée "A la bonne garde".

C'est ce qu'a déclaré, hier, lors de la remise du prix de \$10.000, la présidente du conseil d'administration du groupe "A la bonne garde", Mme Danielle Létourneau, soulagée d'avoir obtenu un sursis de quelques mois pour cette garderie spéciale.

"On devrait être bon pour peut-être un an avec cette bourse. Si on ne l'avait pas reçue, on aurait dû fermer nos portes pour l'été", a dit Mme Létourneau dans une entrevue.

SEUL(E)?

Pour trouver l'amitié, l'amour, le mieux-être

élan
• Un moyen moderne
• Un service personnalisé
• Des cours de Gym-Yoga Anti-Gymnastique
Centre de rencontres et de gym-yoga
95, Grande-Allée est (de 11h à 20h30)
522-7155

LOCAL à LOUER

1) bureau idéal pour professionnel, comptable, dentiste, denturologiste
2) sous-sol pour commerce barbiér, grand 30 x 40.
Centre-ville, quartier les Saules
Information: 527-9670

REPAS A LA CABANE A SUCRE A L'ILE D'ORLEANS
Réservations:
J.-C. PREMONT
829-3455
\$1.00 de réduction par couple sur présentation de cette annonce les 13 et 14 mars 1982.

Avez-vous écouté la musique de

GRP
aujourd'hui ?

LES DÉPÔTS PRIORITAIRES DE LA MERCANTILE.

15%

SUR DES DÉPÔTS À TERME DE \$5.000. À \$50.000. PLACES POUR UNE PÉRIODE DE 5 MOIS. LES TAUX PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS SANS PRÉAVIS.

*TAUX PLUS AVANTAGEUX SUR LES DÉPÔTS DE PLUS DE \$50.000

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA SOUPLE ET PRESTE

Montréal 625, boul. Dorchester ouest (514) 871-2500
QUÉBEC 580, GRANDE-ALLÉE EST (418) 647-2821
UNE BANQUE À CHARTER CANADIENNE DEPUIS 1880. MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DÉPÔTS DU CANADA

WANDLYN VOUS PROPOSE UNE FIN DE SEMAINE

COMME CHEZ SOI

36⁵⁰\$*

Eugène, Marie, Raymond et Lise. Pourquoi ne pas vous réunir et passer une fin de semaine mémorable.

Dès la fin de semaine prochaine, venez donc vous amuser en famille et entre amis dans l'auberge Wandlyn de votre région. 36.50\$ seulement par nuit et par chambre (une ou deux personnes!) Et les enfants de moins de 18 ans peuvent rester avec leurs parents gratuitement.

Plus vous serez nombreux, plus vous aurez de plaisir! Et vous repartirez tout l'hiver de cette escapade si réussie.

Vous n'aurez qu'à vous amuser. Nous nous chargeons de tout le reste.

Les fins de semaine ont été inventées pour Wandlyn. Appelez, sans frais, le 1-800-561-0000 ou l'auberge Wandlyn la plus proche.

Auberges WANDLYN Inns

Wandlyn, un deuxième "chez soi"

Trenton - Ontario; Montréal, Québec et Rimouski - Québec

*Prix légèrement inférieurs dans les Maritimes. Pas en vigueur dans certaines auberges lors de fins de semaine spéciales. Prix en vigueur jusqu'au 16 mai 1982.

Charron doit revoir sa décision



marcel pénin

Bien qu'elles n'aient d'aucune façon le caractère d'un sondage scientifique, les nombreuses opinions émises par les simples citoyens sur les conséquences de l'affaire Charron illustrent jusqu'à quel point le public est partagé sur le sort qui doit être réservé à l'ancien ministre.

Un courant de sympathie bien réel envers le jeune ministre, dont la carrière est ébréchée, est nettement palpable. Cela tient en bonne partie à l'aspect spectaculaire des aveux du député, à l'expression de son repentir et à sa demande publique de pardon. Comme, au surplus, M. Charron évoquait l'excuse d'un geste spontané, irréfléchi pour expliquer un comportement aussi peu compatible avec son statut et sa fonction, il était normal que nombre de citoyens bien intentionnés éprouvent plus de sympathie que de souci de vengeance à son endroit.

Par contre, d'autres citoyens trouvent inadmissible qu'un homme public puisse continuer à occuper d'importantes fonctions, après s'être reconnu coupable d'un geste aussi répréhensible, à cause surtout du mauvais exemple donné à la jeunesse. Ceux qui préconisent le retrait de la vie publique de M. Charron se disent incapables de dissocier la personne privée de la personnalité publique.

Il n'existe pas de règle absolue pour trancher ce difficile débat. L'ennui, c'est que beaucoup de gens, y compris le soussigné, ont porté un premier jugement sur l'incident à partir de la version qu'en donnait M. Charron lui-même. La thèse du geste irréfléchi, de l'égaré momentané, paraissait plus que plausible. Or, depuis une semaine, la révélation des détails de l'affaire oblige à un second examen de la question.

La présence d'un complice aux côtés du ministre transforme le présumé geste spontané en méfait au moins sommairement planifié. La fuite à toutes jambes du ministre démontre bien qu'il était très conscient des conséquences de son geste.

Mais ce n'est pas là le plus grave. De son aveu même, il a cru et espéré que la maison Eaton passerait l'éponge. On peut supposer que si aucune poursuite ne lui avait été signifiée, il n'en aurait soufflé mot au premier ministre et aurait continué à exercer ses fonctions ministérielles, comme il le fit pendant trois semaines après son délit.

Comme de nombreuses personnes étaient au courant de son geste, il s'enfermait dans une situation où il pouvait à tout moment placer tout le gouvernement dans une situation embarrassante, sans exclure la possibilité qu'il soit victime de chantage.

C'est sûrement bien au fait de ces conséquences que M. Charron admettait lui-même publiquement ne plus avoir qualité pour demeurer ministre. S'il s'est disqualifié pour faire partie du cabinet, pourquoi serait-il normal qu'il continue son mandat de député? Existe-t-il une morale pour les ministres et une autre pour les députés?

Techniquement, M. Charron peut décider de braver l'opinion, regagner sa faveur en multipliant les preuves de son repentir et surtout en s'acquittant de façon exemplaire de ses devoirs de législateur. Peut-être peut-il, en choisissant cette voie, gagner éventuellement son pari.

Entre-temps, il devra traverser une difficile période où il sera un député handicapé, à la crédibilité ternie. Il devra continuellement combattre l'inévitable suspicion qui pèsera sur chacun de ses gestes. Il devra affronter la réprobation d'une partie de la population.

En s'accrochant à son siège, M. Charron oblige aussi son parti à s'accommoder d'une forme de laxisme qui dessert la réputation de l'ensemble de sa formation politique. Il n'est pas sûr qu'il se sente à l'aise et il est certain qu'il gêne nombre de ses collègues et nombre de militants du Parti québécois.

Le vrai geste de courage de sa part serait de clarifier lui-même l'atmosphère, de se faire redonner une certaine virginité, en demandant à ses électeurs de lui pardonner officiellement, en sollicitant auprès d'eux un nouveau mandat. Ainsi, les choses seraient plus claires et les doutes qui continuent à planer sur l'opportunité que le député conserve son siège seraient levés. Tout le monde, y compris M. Charron lui-même, respirerait plus librement.

Si, au contraire, le député refuse de solliciter le jugement de ses pairs, il devra s'accommoder d'un rôle ambigu et contribuera à entretenir le discrédit déjà trop répandu qui pèse sur les institutions publiques.

bloc-notes

Justice pour Davie

En demandant à Ottawa de favoriser les chantiers Davie à Lauzon pour l'aménagement d'une cale sèche dont la capacité permettrait la construction d'une nouvelle sorte de plates-formes de forage et de méthaniers géants, la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain a préparé un dossier difficile à réfuter.

D'abord, l'aspect social: la situation économique actuelle à Québec est "catastrophique" avec un taux de chômage de plus de 12 pour 100.

Ensuite, l'aspect technologique: les chantiers Davie ont construit 700 vaisseaux de tout tonnage, incluant le plus gros méthanier jamais construit au Canada (72.000 tonnes métriques). Depuis 1978, ils ont construit un type de plates-formes qui sont maintenant en service.

Puis l'aspect des coûts: il est démontré que les coûts de construction de la cale sèche à Lauzon seraient moindres que pour construire ailleurs dans l'Est du Canada.

Par ailleurs, au nombre des quelque 235 grands projets ou "mégaprojets" qui sont en cours ou qui devraient être entrepris au Canada d'ici la fin de la décennie, la région de Québec est très peu

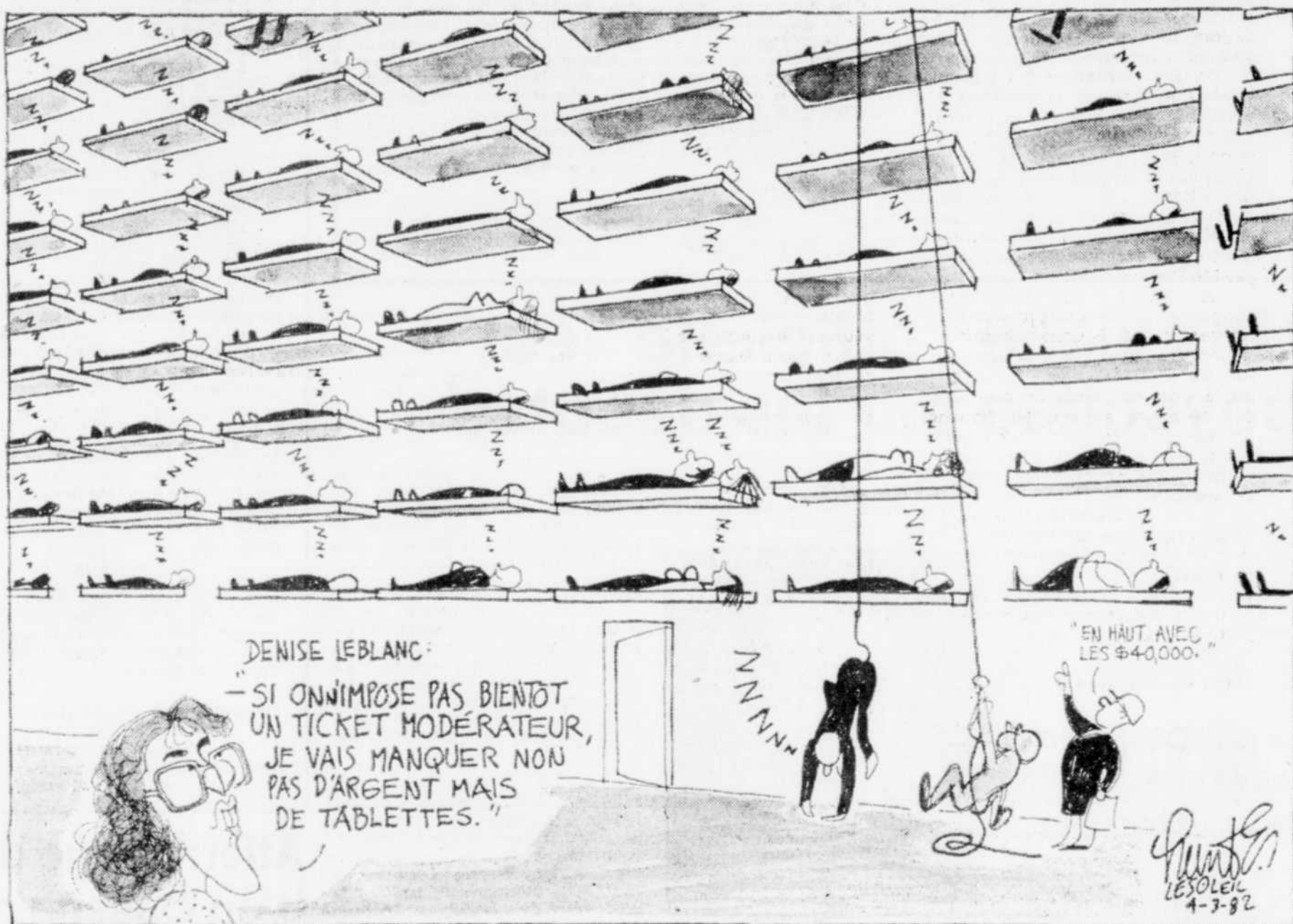
mentionnée. Une part importante de ces mégaprojets a trait à l'exploitation des ressources naturelles principalement le pétrole, le gaz et l'électricité.

Pour la région de Québec, le projet de cale sèche qui nécessiterait des investissements aux alentours des 100 millions de dollars est une question d'équité. Il faut qu'elle aussi profite des retombées économiques de ces vastes projets, comme l'ont mentionné avec une insistance bien compréhensible le président de la Chambre, M. Michel Côté, et le maire de Québec, M. Jean Pelletier.

Déjà la politique d'Ottawa à l'égard de la construction navale a fait perdre beaucoup de contrats aux chantiers canadiens. En fait depuis vingt ans, on estime que les chantiers canadiens ont perdu des contrats pour une valeur de près d'un milliard de dollars.

Ottawa sait maintenant à quoi s'en tenir au sujet des revendications de la Chambre et de toutes les instances locales. Ce serait rendre un bien mauvais service à toute la région métropolitaine de Québec que d'écarter Lauzon. Bien plus, ce serait dépasser les bornes de la saine

Maréchal FRANCOEUR



témoignage

Ne savons-nous donc que râler à l'hôpital?

Qu'on me pardonne l'effronterie du titre de cette lettre! Le mot "râler", même s'il est bien français, n'est pas très galant ni distingué. Il a pourtant l'avantage d'être percutant et de bien traduire ce que je voudrais exprimer. Les oreilles délicates m'en excuseront.

J'ai eu la chance, dernièrement, d'être traité pour une crise cardiaque, à l'Hôpital Saint-Sacrement de Québec. Je n'avais jamais été malade, auparavant. J'ignorais à peu près tout de ce qui se passe dans ces immenses maisons, où l'on raffolait, continuellement, des corps et des esprits. J'entendais souvent râler et gémir contre elles. Dans les journaux, les revues, sur les lignes ouvertes, radiophoniques et télévisées. Et surtout depuis que les syndicats se sont faits les défenseurs détachés, dit-on, des employés qui y travaillent et les revendicateurs et vengeurs impartiaux de leurs droits méconnus et outragés. Ironie et malice à part, il est quand même heureux qu'ils soient là, au moins à certains jours. Il leur suffirait d'être un peu plus humains et désintéressés, parfois, pour y jouer le rôle indispensable et nécessaire qui leur revient.

Une équipe remarquable

Je suis donc littéralement tombé entre les mains d'une équipe remarquable, celle de l'unité coronarienne, animée par cinq cardiologues de qualité. J'aime sup-

poser que toutes les autres sont du même calibre. "Du plus petit jusqu'au plus grand, mon commandant", je n'ai que du bien à dire. Compétence professionnelle, empressement, gentillesse, délicatesse, attentions de toutes sortes, tant de la part de la gent masculine que féminine. On m'accusera, peut-être, de broder le petit tableau d'une situation utopique. Je l'ai pourtant vécue durant 15 jours et j'en garde un souvenir inoubliable. Et j'en remercie encore ceux et celles qui m'ont permis cette expérience. Je me taisais plutôt que de mentir ou d'ampouler. Ce ne serait d'ailleurs pas beau et même très vilain, surtout de la part d'un curé! de boursoufler la vérité!

Heureuse exception

N'aurais-je pas été, par hasard, une heureuse exception! Si tel était le cas, je suis très fier de pouvoir m'en vanter. N'aurais-je pas eu un traitement de faveur! Pour quelle raison? J'étais un inconnu, entre les mains d'autres inconnus, "mon-sieur un tel" parmi d'autres messieurs "un tel"! Rien pour m'identifier comme péquiste ou fédéraliste, capable de me valoir un traitement de faveur ou de défaveur!

Pendant deux semaines, j'ai donc pu observer et même écouter un dévouement sans distinction et sans mesure de la part de toutes et de tous. Mon "vis-à-vis" était un très grand malade. On s'est achar-

né, des heures entières, à le réanimer et à le surveiller. Médecins, infirmières, infirmiers, sans relâche, étaient là, présents, sans compter leur temps et leurs efforts. Ils ne faisaient que leur devoir, dira-t-on. D'accord! Mais ils le faisaient et il est sans doute bon qu'on le réalise, une fois ou l'autre et qu'on le dise et redise. Quand on a vécu cela, on ne peut plus se taire et l'on reçoit comme une giflette personnelle certaines critiques acerbes et continues contre les soins hospitaliers des hôpitaux de chez nous. Il faut avoir résidé à l'étranger, il faut y avoir vu, parfois, des malades à deux par lit dans des draps douteux, pour comprendre jusqu'à quel point on est gâté dans notre pays et jusqu'à quel point également il est injuste d'y râler comme nous le faisons.

Qu'il y ait et même plus que souhaités, des négligences, des incuries, des oublis, des erreurs, quelques fois graves, comment le nier et comment pourrait-il en être autrement? Les responsables d'hôpitaux vous le diront eux-mêmes. Mais nous devons l'admettre, c'est souvent inhumain ce que l'on réclame du personnel médical et infirmier, jour et nuit, dans les salles d'urgence, aux soins intensifs ou ailleurs. Grands et petits malades s'y accumulent, à certaines périodes et y réclament parfois, comme s'ils étaient seuls, une attention impossible et déraisonnable.

On reçoit pour ce qu'on est

Comment n'être pas impatient et même un peu dur avec certains malades. Qui exigent, avec humeur, que l'on s'occupe d'eux en priorité et en exclusivité. Qui ne peuvent supporter d'attendre. Qu'il faut servir à l'instant même. Et pour des insignifiances. Qui semblent nées avec un sourire... barré! Pour qui tout est mauvais et rien n'est bon. Pour qui le mot "merci" n'existe pas. Qui ont la bouche pleine de reproches et de réprimandes. On relèvera un mouvement peu gentil, de la part d'une infirmière, mais on oublie les dizaines de services rendus avec sourire et douceur.

Une discordance respectueuse

Une seule discordance respectueuse dans ce plaidoyer, que personne ne m'a commandé. À mes prochains infarctus... je souhaiterais, est-ce naïf de ma part, être livré davantage à l'expérience, à la science, aux soins d'un médecin en particulier, même si les autres de l'équipe défient également à mon chevet. D'un médecin, un peu plus présent et avec lequel il serait possible d'échanger en profondeur sur ce que l'on vit dans ce douillet alcôve où l'on nous confie. Je comprends les bienfaits du travail en équipe, des concertations et des partages, qu'il suppose et donc des bienfaits et des assurances qu'il comporte. Je

comprends très bien que les machines, auxquelles le patient est branché, enregistrent beaucoup plus fidèlement que ne peut le faire même un dialogue très intelligent toutes les réactions du malade. Mais celui-ci a l'impression de n'être plus qu'une sorte de robot, dont on programme et contrôle à distance les moindres pulsions. Beaucoup d'autres avant moi ont souligné cette sorte de dés-humanisation des soins hospitaliers. Il en va de même pour les infirmières, infirmiers, aides de tous genres, qui nous apportent mais en passant seulement, un soleil que l'on voudrait revoir et qui ne revient plus. Ils sont trop nombreux et nombreuses à entrer et sortir comme des ombres.

Pourrait-il en être autrement? Je sais que les médecins s'interrogent et s'inquiètent. Il faut payer la rançon de cette socialisation des soins médicaux, qui permet désormais à tous les citoyens et non seulement aux plus fortunés, l'accès aux hôpitaux et qui les engorge forcément avec les populations grandissantes, exigeantes et pas raisonnables. Sans parler de ceux qui abusent, se font traiter pour des riens, déversent leurs malades dans les salles d'urgence et disparaissent ensuite dans les brumes, sans laisser d'adresse. Comment, dans un tel contexte, s'étonner du drame, il faut bien le dire, de plusieurs hôpitaux, dont le personnel est débordé et envers

lesquels on devient, de plus en plus, injuste et agressif.

Au PPMC

Par-delà ces quelques réticences, je voudrais redire mon admiration et ma gratitude à tous les membres de l'unité coronarienne de l'hôpital Saint-Sacrement. Ma reconnaissance va également à ceux et celles du PPMC (Pavillon de prévention des maladies cardiaques) de l'hôpital Laval, qui dirigent le programme de réhabilitation des cardiaques, mis sur pied, avec beaucoup d'intelligence, d'efficacité et de soins, depuis un an environ par les cardiologues de Québec.

Un compagnon, qui suivait avec moi les exercices de conditionnement physique qu'on y donne, résumait fort bien ma propre pensée, en me disant: "Je ne suis pas motivé à venir ici seulement parce que je dois soigner les suites de mon infarctus mais également par le climat d'amabilité, de servabilité, créé par les moniteurs et monitriciennes qui nous reçoivent".

Comme c'est vrai! Merci, Nicole. Merci, Jean. Merci, Marcel. Merci, Marie!

Ce que vous êtes et ce que vous faites nous enlèvent à jamais le goût de râler. Et réveillent en nous le sens de l'émerveillement. Continuez.

Guy Fortin, S.S.S.
Québec

Le Bureau du directeur général du financement des partis politiques a cinq ans. Pierre-Olivier Boucher, qui préside aux destinées de l'organisme dont la création a marqué un tournant dans les moeurs électorales québécoises, estime commencer à voir les fleurs dans le jardin. Il lui reste cependant encore beaucoup de travail à abattre. Réjean Lacombe l'a rencontré.

Le Bureau du directeur du financement des partis politiques L'étape du défrichage est terminée

Après cinq ans de "défrichage électoral", le directeur général du financement des partis politiques, M. Pierre-Olivier Boucher, commence maintenant "à voir les fleurs dans le jardin".

Lui qui en 1977, en compagnie de ses deux adjoints, MM. Michael Sheehan et Clément Vincent, se voyait confier par l'Assemblée nationale la mission de mettre en branle un nou-



réjean
lacombe

veau processus qui allait modifier substantiellement nos moeurs électorales, estime que ce premier défi de débroussaillage a été relevé.

Il reste maintenant une autre étape à franchir: se faire connaître davantage auprès des Québécois et des personnes qui doivent, de près ou de loin, toucher ce secteur de la vie politique québécoise.

M. Boucher ne se fait pas d'illusion outre mesure. Il reconnaît volontiers que l'organisme qu'il dirige est encore mal connu. Dans l'ensemble, les Québécois n'ont pas encore réussi à distinguer clairement les juridictions du Bureau du directeur du financement des partis politiques et celles qui relèvent du Bureau du directeur général des élections, dirigé par Me Pierre-F. Côté.

A cause de cette méconnaissance, certains problèmes qui relèvent de M. Boucher aboutissent involontairement sur la table de travail de M. Côté et vice versa. A la lumière des expériences vécues au fil des dernières années, M. Boucher propose diverses solutions qui pourraient éventuellement déboucher sur un meilleur fonctionnement des deux organismes.

Il évoque volontiers la possibilité qu'un organisme suprême vienne, un jour ou l'autre, chapeauter ces deux bureaux. Hypothétiquement, ce nouvel organisme pourrait devenir une sorte de répartiteur des problèmes entre les deux organismes.

Des colloques

Mais la réalisation de cette étape ne semble pas pour demain. Entre-temps, M. Boucher ouvre la porte à



Pierre-Olivier Boucher: "...bien dans mes souliers..."

une nouvelle avenue. L'objectif visé est de faire connaître son organisme.

C'est par l'entremise de colloques que le directeur général du financement des partis politiques souhaite atteindre son but. C'est ainsi qu'une première rencontre de ce genre sera tenue le 26 mars. Elle est destinée aux professeurs de science politique et aux universitaires intéressés dans le domaine des partis politiques québécois ou municipaux.

A l'automne, un autre colloque rejoindra les journalistes qui oeuvrent sur la scène municipale. Il n'est pas exclu qu'une rencontre similaire soit aussi réservée aux journalistes affectés à la couverture des événements politiques.

Mais déjà, des balises ont été posées au cours des dernières années. La création d'un centre d'information, les différentes tournées du directeur général à travers le Québec et la publication d'une série de documents apparaissent aux yeux des dirigeants de ce bureau comme au-

tant de moyens qui favorisent une vulgarisation des trois lois qu'ils administrent.

Liberté d'expression

Toutefois, si au cours de sa brève existence, le Bureau du directeur général du financement des partis politiques n'a pas réussi entièrement à mieux se faire connaître des Québécois, il n'en reste pas moins qu'un aspect de la loi touchant les dépenses électorales a placé cet organisme à l'avant-scène de la dernière campagne électorale.

En fait, la loi sur le financement des partis politiques accorde à M. Boucher un pouvoir de surveillance et de contrôle des activités des organisations extérieures aux partis politiques. Cette loi indique clairement que pendant une élection, personne autre que l'agent officiel d'un candidat ou d'un parti politique ne doit faire ou autoriser des dépenses électorales.

Or, au cours des dernières élec-

tions générales, l'Alliance des professeurs de Montréal et la Centrale de l'enseignement du Québec ont publié dans les journaux québécois des annonces qui visaient à dénoncer les coupures budgétaires contenues dans le budget du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Cette cause a été portée devant les tribunaux et la cour a statué que ces dépenses devaient être considérées comme étant "des dépenses électorales". Ces syndicats et même le Conseil du patronat ont vivement dénoncé cet aspect de la loi, soutenant même que l'on brimait la liberté d'expression.

Or, Me Boucher se défend bien d'agir de la sorte. Dans son esprit, les corps intermédiaires ont à leur disposition beaucoup d'autres moyens pour faire connaître aux Québécois leur position. Il évoque la tenue de conférences de presse, l'utilisation de lignes ouvertes, le recours aux tribunes d'opinion dans les journaux, etc.

Mais, malgré les dénonciations de la part des corps intermédiaires, il n'est pas question que la loi soit amendée à ce chapitre. "C'est le prix, dit-il, qu'il faut payer pour avoir une égalité des chances."

Me Boucher souligne du même souffle, avec beaucoup de satisfaction, que cette épineuse question n'a pas fait l'objet de discussions au sein des représentants des partis politiques qui siègent au comité consultatif.

Trois lois

Jusqu'à maintenant, le directeur général du financement des partis politiques, qui se définit comme étant "le mandataire de l'Assemblée nationale et non pas d'un parti politique", s'est vu confier l'administration de trois lois importantes.

La pièce maîtresse de ce triptyque électoral est sans contredit la loi 2, sanctionnée le 26 août 1977, et dont le principal architecte a été l'ancien ministre de la Réforme parlementaire, Me Robert Burns. Cette loi, qui est en vigueur dans sa totalité depuis le premier avril 1978, touche le nerf de la guerre, soit le financement des partis politiques.

Elle établit les règles régissant le financement des partis politiques et contrôle du même coup les dépenses électorales. C'est en vertu de cette loi que le trésor public verse une allocation annuelle aux partis po-

litiques, correspondant à un montant obtenu en multipliant par \$0.25 le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale lors du dernier recensement annuel. Au cours de la dernière année, l'Etat a donc versé une somme de \$1.075.395 à l'ensemble des partis politiques ayant droit à cette allocation.

Par ailleurs, en juin 1978, le bureau de Me Boucher, qui comprend 31 employés, agrandissait son champ d'activités en surveillant les élections municipales. Originellement, la loi 44 s'appliquait de façon obligatoire dans les municipalités ayant une population de 100.000 habitants et plus et aux municipalités de 20.000 habitants qui décidaient volontairement de s'y soumettre. En 1979 et 1980, la loi a été amendée dans le but d'obliger les villes de 20.000 habitants et plus à se soumettre à la loi 44.

Me Boucher ne cache pas sa satisfaction en regard de l'application de cette loi. Actuellement 53 municipalités représentant 3.621.500 personnes, soit la moitié de la population du Québec, sont soumises à cette loi électorale.

Le problème majeur que rencontre le bureau de Me Boucher dans l'application de la loi est la rédaction par les candidats municipaux du fameux rapport de leurs dépenses électorales. Le directeur général indique qu'une "liste noire" des candidats qui ne répondent pas à cette exigence sera constituée. La personne fautive ne pourra, ainsi, se présenter à une autre élection municipale tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas soumis au bureau du directeur du financement des partis politiques une copie de son rapport de dépenses électorales.

C'est la loi sur la consultation populaire (référendum) qui complète cette trilogie électorale. Adoptée en juin 1978 par l'Assemblée nationale, la loi 92 institue des règles relatives aux transferts et aux prêts que les partis politiques peuvent faire aux comités nationaux. En outre, elle réserve aux seuls électeurs le droit de faire des contributions aux comités nationaux. Finalement, elle limite et rend publiques les dépenses réglementées des comités nationaux.

Or, en regard de cette surveillance et de ces contrôles, Me Boucher trace rapidement un bilan positif de l'expérience vécue depuis près de cinq ans. "Actuellement, avoue-t-il sur un ton de satisfaction, je me sens bien dans mes souliers..."

L'histoire du ministère des Affaires culturelles Vingt ans d'instabilité politique

Dans le cadre de la tournée de consultation entreprise par le ministre des Affaires culturelles du Québec, Me Clément Richard, le Conseil de la culture de la région de Québec soumettait récemment un mémoire dans lequel il déplorait, d'une part, l'instabilité politique qui a caractérisé le MAC depuis 20 ans et, d'autre part, la consolidation du pouvoir des fonctionnaires. Voici un extrait de ce mémoire.

par le Conseil de la culture de la région de Québec

Le MAC n'a jamais vraiment réussi à se gagner le respect de ses administrés. A quoi servirait de se le cacher ou d'éviter la question? De l'intérieur comme de l'extérieur, c'est la rumeur omniprésente, persistante et insidieuse.

Nous ne serons ni les premiers, ni les seuls à vous le dire. Encore faut-il admettre que l'impatience des clients du ministère est exacerbée, et que parfois cet uniforme constat d'échec et d'incompétence est teinté d'injustice. Effectivement, tout ne va pas absolument mal. Et ce n'est pas nécessairement la faute d'un fonctionnaire, ou d'un service en particulier, lorsque l'absurde s'installe ou semble s'installer.

La bonne volonté, souvent, existe... mais, comme partout, ne suffit pas.

Nous ne contesterons pas non plus que, globalement, le MAC regroupe des administrateurs généralistes qui sont généralement compétents. Mais nous savons, nous, que si des généralistes sont nécessaires, la culture ne peut en aucun cas n'être gérée que par des généralistes.

Au risque de choquer, nous nous

devons de vous transmettre la perception désastreuse qu'ont exprimée les intervenants culturels de notre région, de leur ministère...

Les ministres

Créer un ministère n'est pas tout: il faut qu'il ait un poids politique. Il faut que son titulaire ait une influence réelle et déterminante au sein du gouvernement.

A cet égard, le MAC n'a guère brillé. Doté dès le départ de bien peu de moyens, timidement les hommes politiques qui, par sa seule création, avaient cru trouver "la" solution à tous les problèmes culturels, ce ministère change de ministre à un rythme ahurissant. Chaque fois, le discours aussi change, les priorités se réorganisent, la machine se réinvente. Quand le ministre s'attarde, ce sont les sous-ministres qui valsent de même que les organigrammes. On étudie, forme des commissions, concorde livres verts ou blancs qui sont ou ne sont pas rendus publics. Les projets de loi s'empilent,

s'empoussièrent et ne passent que rarement l'examen final de l'Assemblée nationale. En retard! On expérimente beaucoup, on ne décide guère.

Les créateurs dénoncent l'absence persistante de véritables politiques culturelles. L'image politique du ministère, dans ces conditions, est à l'avenant. Au sein du monde politique, il semble bien que les "Aff.-cul" n'ont qu'un "petit" ministère que l'on confie généralement à un ministre "junior", pour qu'il fasse "ses classes" le plus rapidement possible, ou à un homme prestigieux en fin de carrière... Est-ce là une simple impression? Peut-être... mais l'amertume est réelle chez nous. Et nous présumons que vous la saisissez!

Cette nouvelle consultation tire, une fois pour toutes, un trait sur le passé. Bien sûr, nous l'espérons! Il faut qu'un coup de barre soit donné.

Nous espérons qu'enfin, celui qui assume la responsabilité des Affaires culturelles pourra accéder aux ligues majeures, sans se sentir obligé de changer de fonction. Et qu'il voudra entraîner le ministère avec lui dans son ascension!

Consolidation administrative

Au fil des années et à la faveur de cette instabilité politique permanente, les fonctionnaires, eux, ont organisé et consolidé leur intervention.

La culture est désormais codifiée en 57 programmes, eux-mêmes subdivisés en sous-programmes, réglementés de normes et critères et agréments de crédits spécifiques et protégés ou non d'une année à l'autre, et qui ne changeront qu'avec l'aval du Conseil du trésor.

Grâce à cette complexité même, tout devient simple, tout risque d'erreur est

évit. Plus de subjectivité ni d'arbitraire. Les fonds publics sont protégés... et totalement stérilisés. Au créateur d'aménager son projet dans cette grille de règles établies, et de sacrifier l'originalité aux lois immuables de la sécurité et du nivellement, même au risque d'une médiocrité collective grandissante.

Ces programmes sont appliqués à Montréal, Québec, Baie-Saint-Paul ou Paspébiac de la même manière, bien que les réalités différentes entraînent des retombées contradictoires avec les objectifs et les rendent inopérants. C'est d'ailleurs là un problème que l'on n'étudie qu'avec la plus extrême prudence...

Le résultat inéluctable de cette "politique de gestion établie" la seule politique fermement affirmée par le ministère entraîne également une pléthore de conséquences néfastes au soutien du travail des créateurs et des organismes culturels. Rigidité et contrôle sont souvent les mamelles de l'immobilisme et le Québec n'en est pas exempt.

Le scandale permanent d'une administration qui, d'année en année, annonce des correctifs aux procédures mais n'arrive jamais à remettre dans des délais raisonnables ou même acceptables les chèques de subvention à leurs destinataires. Ce n'est pas une invention, une lubie ni une exagération! C'est un véritable cauchemar que vivent continuellement la majorité des intervenants des arts d'interprétation, les bibliothèques. Et la seule réponse obtenue à cette préoccupation pourtant majeure, c'est que ce n'est pas si grave qu'on le dit et qu'il s'agit de cas d'exception!

Pourtant le fléau est lourd de conséquence lorsqu'on sait que les retards sont non seulement généralisés mais considérables, particulièrement cette année.

Ce n'est pas quelques semaines après le début des années financières et des saisons des organismes que ceux-ci se font annoncer les subventions accordées et leur montant, c'est 6 mois! Et le chèque, lui, parvient souvent à la fin des opérations... presque toujours après dans le cas des groupes et créateurs dont la saison est estivale.

Tout cela est souvent nié par vos fonctionnaires: Nous le réaffirmons. Et nous vous demandons d'agir et de cesser de subventionner les banques...

Faudrait faire quelque chose

De toutes ces considérations et, pourrait-on penser, de ces récriminations, nous n'avons pas voulu systématiquement faire une litanie. Nous avons collectivement constaté qu'il fallait appeler les choses par leur nom et regarder en face une réalité dont le gris est de plus en plus foncé.

Pourtant, nous savons que l'actuel ministre n'aime guère ce qu'il appelle "les jérémiades, les chialages et les chantages".

Le Conseil de la culture de la région de Québec n'a ni cette réputation ni cette tendance. Mais il se dresse, entre ces partenaires naturels que sont les créateurs et le ministère, une telle méfiance, une telle démobilité que le camouflage et la négociation ne suffisent plus.

Il faudra qu'un choix soit fait dans les plus brefs délais par l'Etat sur ce qu'il entend défendre, ce qu'il entend réaliser et soutenir sur le plan culturel. Il faudra qu'on dise enfin pourquoi et pour quoi toutes ces énergies s'investissent. Il faudra qu'on décide avec qui et contre qui se fera ce combat...

Le Carnaval

Un malaise certain

Le Carnaval fait vendre de la bière. Le Carnaval apporte de l'argent à Québec. Personne ne dit le contraire. Ce que nous reprochons à ce genre d'activités, c'est que ce sont les gens du Vieux-Québec qui écopent toujours pour cette "merde". L'an passé, un "flyé" a cassé la vitre de ma porte d'entrée. L'individu venait de Granby et c'est le gouvernement qui m'a indemnisé.

Durant la fin de semaine de la parade de la haute ville, je suis obligé de sortir des gens qui viennent boire, dormir ou faire l'amour dans le vestibule d'entrée. Mon Dieu, que le Carnaval est plaisant pour les gens du Vieux-Québec. Remarque que le Festival d'été n'est pas plus plaisant à ce point de vue.

Les gens du comité organisateur du Carnaval ne demeurent certainement pas dans le vieux quartier. Car ils parleraient autrement, lorsqu'ils nous traitent de "chialeux".

Le Vieux-Québec va revivre vraiment:

- 1 — Quand on dosera le nombre de résidences par rapport au nombre de commerces et de ce fait, on éloignera du Vieux-Québec cette racaille qui vient polluer le quartier. Les commerces qui resteront feront plus d'argent, parce que les gens de qualité reviendront s'y restaurer.

- 2 — Quand les activités du Carnaval et celles du Festival d'été seront déplacées vers un lieu ap-

proprié. Si le seul élément important qui soutient ces activités est la promiscuité que l'on peut avoir dans le vieux quartier, il faut se poser des questions sur la valeur réelle de ces activités. Il n'y a rien là qui suscite la fierté. Évidemment, les parasites organisateurs de ces activités vivent pendant un certain temps aux frais de la population. Cela leur permet de se serrer la fesse. Quels plaisirs!

Avant, il n'y avait que les résidents qui criaient, maintenant, ce sont les marchands. Il y a donc un malaise. Demandez à certains restaurateurs si leurs chiffres augmentent durant ces activités? Tout ce qu'ils récoltent ce sont des troubles. D'autres augmentent légèrement leurs recettes, mais ces malheureux dollars seraient compensés si on redonnait au Vieux-Québec son air de noblesse. La colère gronde, écrivait un journaliste l'an passé. Quand un gars comme moi, de la majorité habituellement silencieuse, se met à écrire, il faut s'ouvrir les yeux.

Les autorités de la ville, au lieu d'essayer de nous berner avec des propos qui frisent le ridicule, devraient écouter ce que les gens ont à dire et prendre le plus rapidement possible les actions appropriées.

Un chialeux du Vieux-Québec.

Jean Gagnon
Lac St-Augustin
Propriétaire dans
le Vieux-Québec

Incitation à déménager

Monsieur Gaétan Cliche
Président de l'Association des
gens d'affaires du Vieux-Québec

Je tiens par la présente à vous apporter mon appui à la lutte que vous semblez avoir entreprise contre le Carnaval de Québec dans sa forme actuelle.

J'habite le Vieux-Québec depuis 11 ans et je dois malheureusement dire que la situation se détériore d'année en année.

Il m'est devenu intolérable de devoir habiter ce quartier durant la période carnavalesque. On nous accuse de ne pas participer. J'aimerais bien que les organisateurs de ce carnaval de la bouteille me disent à quoi je devrais participer? Que voulez-vous, moi, je ne bois pas, je ne fume pas, je ne me drogue pas, je ne cours pas les bars et j'ai horreur de clapper dans huit pouces de slush. Ce dernier Carnaval a été vraiment le pire. J'ai eu l'impression d'habiter un quartier en guerre. Quelle tristesse que de voir les vitrines des magasins barricadées afin que les gens d'affaires n'aient pas à subir le vandalisme de ces crottés qui nous arrivent par milliers dans le quartier.

J'en suis rendue à avoir peur de circuler dans les rues même tôt le soir.

Cette année on n'a même pas eu le cœur de faire déneiger correctement les rues. Non seulement avions-nous de la difficulté à circuler à cause des bancs de neige

laissés par le service de déneigement de la ville de Québec mais, en outre, il m'est arrivé à plusieurs reprises de voir l'entrée de mon stationnement fermée parce que les carnavaleux avaient tout simplement décidé de laisser en plein milieu de la rue leur voiture pour aller plus vite s'abreuver au premier bar venu.

A mon avis, si le Carnaval fait l'affaire des hôtels, surtout de banlieue, qu'on déménage le Carnaval. Qu'on aille construire le château de neige sur le terrain de ces messieurs à qui la manne profite.

Combien de fois n'ai-je pas entendu nos édiles dire que la venue de familles dans le Vieux-Québec favoriserait une reprise plus normale des affaires. Mais qu'est-ce que la ville a à offrir à des familles, à des enfants, sinon des bars, des tavernes, des vendeurs de pot, des désœuvrés et des robeux. Je serais curieuse de savoir ce que notre cher maire Jean Pelletier a l'intention de faire pour qu'enfin les résidents du Vieux-Québec n'aient pas à subir que des désavantages de ce carnaval de la bouteille. Est-ce qu'il attend que tous les honnêtes citoyens et citoyennes qui y habitent encore aient déménagé avant de poser des gestes qui s'imposent?

Une chialeuse du Vieux-Québec.

Annette Beaulieu
Québec

L'exemple d'Ottawa

Eloigné de Québec depuis une vingtaine d'années je ne continue pas moins à en vivre l'enthousiasme, la générosité, les événements, à la lecture du SOLEIL. S'il m'est toujours agréable d'y saluer ce qu'on nous raconte de beau et de bon du Château à Charlesbourg et des pays d'alentour, les premières pages qui dénoncent, à bon droit semble-t-il, les piètres bacchanales des Carnavals annuels ne peuvent que me désoler.

Et pourtant! Oui, et pourtant, ce bijou de ville que nos frères d'Amérique et des anciens pays vantent comme une sorte de reflet de vieille France aurait tout à offrir quant au civilisé, à la manière, au savoir-faire et au savoir-vivre. Mais non! Il appert qu'au berceau de notre culture, qu'en terre de nos racines, pique-niques d'été, festivals d'automne et carnivals d'hiver doivent nécessairement se boire à l'enseigne de la dive bouteille et de l'indigne bêtise.

Marcelle et Charles

Je vous écris parce que j'ai besoin d'aide en vue d'entrer en contact avec des gens rencontrés dans votre ville. Récemment, plusieurs collègues ontariens venaient participer au Carnaval de Québec. Mon amie et moi avons fraternisé avec quatre personnes dans un bar surplombant le Saint-Laurent et l'ascenseur conduisant à la basse ville. Cette rencontre se déroula le 6 février.

Le nom de deux de ces personnes était Charles et Marcelle, les deux autres étant le frère et la belle-sœur de Marcelle. Alors que nous conversions à leur table, nous avons appris que le frère de Marcelle évoluait dans l'armée pendant

cinq ans et visita le camp Borden. Charles et Marcelle habitent le sud de Montréal et séjournaient chez le frère de Marcelle pendant le Carnaval.

Nous aimerions donc communiquer avec celui-ci qui, à son tour, pourrait nous mettre en communication avec Marcelle et Charles. Comme une vaste majorité de la population lit votre journal, nous pensons que vous pouvez nous aider à résoudre notre dilemme. On peut nous rejoindre en écrivant à 70 Rexdale Boulevard, apt 310, Rexdale, Ontario.

Sue Loney
Donna Wilson
Rexdale, Ont.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

La concision des lettres accélère leur publication

L'agriculture

Vendre de l'or blanc

Ce dimanche 21 février, Télé-4 nous présentait une émission sur le veau d'or avec la "collaboration" du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. A les entendre, on croirait qu'il s'agit d'une viande d'avenir alors qu'on n'a pas trouvé un producteur dans la région de Québec pour nous parler de rentabilité ne serait-ce que pendant 30 secondes. Les quelques-uns qui se sont lancés ont déjà abandonné. Avant longtemps, on devra s'approvisionner en Ontario ou ailleurs.

On devrait plutôt promouvoir notre veau de lait car, nous avons des surplus de beurre et que le grain pour le veau d'or vient de l'Ouest.

Dans le document gouvernemental portant le même titre "Nourrir le Québec", on veut inciter d'ici 1990, les agriculteurs à réorienter leurs productions pour l'autosuffisance du Québec. L'indépendance n'est pas gagnée et nous devons négocier avec les autres Canadiens sur les marchés internationaux. La réticence du Parti québécois nous a déjà coûté de bons marchés avec le Japon, dans le porc pour ne citer qu'un exemple. Certains pays du Tiers-monde avec les nouveaux pétro-dollars, se tournent présentement vers les autres pour se nourrir, leurs sols étant trop pauvres. Nous ne devons pas laisser passer cette manne, qui activerait toute notre économie, à cause de problèmes constitutionnels. La dévaluation de notre dollar est un bon avantage pour faciliter de tels marchés. De l'or noir contre de l'or blanc...

Le sirop

Il est regrettable de constater que la production de sirop d'érable de l'an dernier n'a pas toute été écoulée; comment est donc organisée cette mise en marché?

Il y a quelques jours, on annonçait dans une colonne de ce journal "Le Québec lance les Plouffes" avec tambours et trompettes en France. Un montant de \$20,000 fourni par notre gouvernement pour la promotion de ce film... Quel montant le Québec a-t-il investi pour promouvoir la vente de notre sirop d'érable à l'étranger?

L'UPA a aussi d'autres "chats à fouetter": la construction de son siège social au coût de \$6,5 millions dont \$3 millions doivent être souscrits par une collecte auprès des membres. Pour en arriver à un si gros investissement, en période aussi difficile, il est permis de douter qu'une consultation ait été effectuée auprès de chacun des producteurs agricoles de l'union... Cette décision de construire un si gros temple est-elle celle de la majorité?

Si vous ne pouvez compter sur l'aide de notre gouvernement, ni sur celle de votre UPA il serait peut-être préférable de regrouper un nombre limité de producteurs pour tâter le marché extérieur. Il ne serait pas trop dispendieux d'envoyer des échantillons de tire, de sucre, de sirop et d'autres produits de l'érable à chacune de nos maisons du Québec à l'étranger (il y en a quelques-unes) pour inciter ces hauts fonctionnaires à s'efforcer de promouvoir la vente de nos délicieux produits. Il m'arrive parfois d'imaginer cette société mondiale à un banquet, dans notre maison du Québec à Paris ou ailleurs, mangeant des bananes flambées au rhum lorsque le repas arrive au moment du dessert et ça me fait mal au cœur... surtout à ce temps-ci de l'année.

Serge Lemay
Québec

Nous devons rester dans les productions traditionnelles en évitant le boeuf (qui se vend dans les 50 sous la livre à l'encan) et les céréales surtout dans l'Est du Québec. Vers Montréal, il est possible de produire du maïs plus efficacement.

Le consommateur dépensait en 1960, 24,5 pour 100 de son revenu pour l'alimentation contre 18,4 pour 100 en 1977. Malgré cette performance agricole, M. Garon croit que les cultivateurs font trop d'argent; il favorise maintenant plus les pêches aux dépens de l'agriculture. Pourtant, les pêcheurs récoltent des protéines qu'ils n'ont ni semées ni nourries...

Les bureaucrates dans "l'aperçu de la situation économique de l'agriculture"... en 81... affirment, avant même qu'ils aient nos rapports d'impôt, que le revenu net des agriculteurs a augmenté de 3,2

pour 100 en 1981. Pourquoi alors les faillites agricoles et les fermes d'usines de machinerie? Simplement parce que les revenus nets n'ont pas augmenté en pourcentage mais diminué.

Relions les coupures dans les programmes agricoles au zonage agricole controversé, à l'augmentation des taux d'intérêt sur les terres, au programme de banques de terre appartenant au gouvernement, et au projet de caisse nationale de crédit agricole; ajouter à tout cela l'endettement de plus en plus élevé des agriculteurs. Attention à cette forme de socialisme. Ne faisons pas l'autruche pendant que nous nous faisons nationaliser. L'agriculture est la base de toute économie.

Léopold Ruel
producteur laitier
St-Charles, Cté Bellechasse

La liberté syndicale

Lorsqu'on est producteur de porcs et qu'on appartient à la Fédération des producteurs de porcs (UPA) ou à l'Office des producteurs de porcs du Québec (OPQ) nous n'avons pas la même opinion, mais nous avons tous le même but (notre préoccupation c'est de vivre avec notre produit).

Lorsqu'on parle de plan conjoint ça prend des conjoints, celui proposé par la fédération a tellement de pouvoir qu'il se retrouve sans conjoint, à ce moment-là on ne peut plus appeler cela un plan conjoint.

Si on se respecte et qu'on respecte l'opinion de l'autre on doit inviter un représentant de tous les partis (du producteur au consommateur). S'il n'y a pas de consommateur, il n'y a pas besoin de producteur.

Puis des producteurs sans abattoir, sans salaison, sans exportation, notre industrie ne pourrait pas fonctionner. Pour cela, en affaire on a besoin de tous.

Pourquoi messieurs de la fédération (UPA) ne pas accepter de l'offre (OPQ) que, s'il faut un plan conjoint, tous les organismes soient représentés. Si tout cela était en place ce serait plus difficile pour celui qui veut

prendre notre paye avant nous de nous retourner ce qu'il veut bien nous donner.

Lorsqu'on parle de 74 pour 100 (plan conjoint voté) cela est complètement faux, on aurait dû émettre un bulletin selon la valeur du producteur. Quand un producteur produit deux porcs, je le respecte, mais s'il a besoin d'un plan conjoint ce n'est pas lui qui peut faire opérer un abattoir, comme je le pense, cela aurait été plus démocratique. Car vous comprendrez que beaucoup de moyens producteurs de porcs se retrouvent aujourd'hui avec des investissements de plus d'un demi-million de dollars. Si j'étais membre de l'exécutif de la fédération (UPA) j'aurais honte d'avoir été aussi injuste envers les vrais producteurs.

Comment pouvons-nous penser qu'ils vont défendre nos intérêts, seuls autour d'une table sans être portés à prendre les bouchées doubles... Je me pose des questions lorsqu'on nous dit qu'on est dans un pays libre et qu'on n'a pas le choix de faire partie du syndicat de notre choix.

Rosaire Bonneau
St-François
Cté Montmagny

Le mythe coopératif

Dans l'article de Anne-Marie Voisard du SOLEIL publié lundi le 8 février 1982, sous le titre "La Coop de producteurs de lapins tient le coup" en page A-7, il est mentionné un plan de relance à la Coop de producteurs de lapins de Québec. En certaines circonstances on accepte de bon gré mal gré certaines solutions temporaires pour soutenir une entreprise, mais j'affirme que les problèmes rencontrés à la Coop sont causés par l'incompétence du conseil d'administration depuis ces dernières années et les bêtises (pour ne pas dire les conflits de personnalité) qui s'y sont multipliés.

Je me demande donc à quand le jour où les membres de coopératives pourront être sûrs de l'information reçue par leur conseil d'administration et du réalisme des solutions proposées, et pourquoi pas une organisation pour la protection des droits des individus membres de coop. Quand on contribue en parts sociales à plus de \$1,000 à une entreprise coopérative, nous sommes en droit de

nous poser de sérieuses questions afin que cet argent ne soit pas gaspillé et considéré par ses dirigeants comme un don.

On me dira que l'assemblée générale est le lieu de décision des membres, mais allez-y voir à certaines coopératives.

Je crois aux coopératives qui n'existent que pour leurs membres et qui s'intègrent au mouvement coopératif, mais non au mythe coopératif qui veut que cette solution de regroupement soit le succès et l'harmonie juste et équitable.

Je vous souligne que la photo accompagnant l'article de Anne-Marie Voisard, par Jean Vallières, a été prise il y a quelque trois ans lorsque j'occupais le poste de gérant de cette coopérative et c'est à cause de cette implication que je me dissocie du plan de relance mentionné dans cet article.

Benoît Boulanger
Levis
ex-président-fondateur
de la Coopérative de
producteurs de lapins
de Québec

L'hôpital



L'humain

Je veux par la présente féliciter l'hôpital du St-Sacrement et tout son personnel et expliquer en quelques mots que malgré les coupures de budget les patients ne sont pas moins bien traités comme plusieurs pourraient le penser.

Avec les coupures de budget, il est vrai que les draps ne sont plus changés à tous les jours comme autrefois. Ils les changent à tous les trois jours maintenant, mais si une nécessité se fait sentir nul besoin de spécifier qu'ils n'attendent pas trois jours avant de les changer. Une petite remarque en passant: à la maison changeons-nous nos draps à tous les jours? Non, et bien pourquoi critiquer ce que nous ne faisons même pas chez nous.

Comme toute hospitalisation est une chose difficile à vivre mentionnons que lorsque nous avons la chance de tomber sur un hôpital comme celui du St-Sacrement à Québec c'est beaucoup moins difficile à vivre pour le patient. Des femmes de ménage aux médecins et infirmières, il est vraiment bon de voir tous ces gens si pleins d'attentions pour leurs patients. Ils nous donnent l'impression de n'avoir qu'un seul patient à s'occuper. Ils nous traitent aux petits soins, nous réconfortent et nous expliquent avec délicatesse et patience tous les traitements qui nous seront faits durant notre séjour à l'hôpital. La grande qualité de cet hôpital est de faire sentir à ses patients qu'ils sont traités en humain et non comme des numéros.

Pour terminer, même si les coupures de budget ont fait disparaître bien des choses matérielles, elles n'ont en rien affecté l'aspect humain des relations patients et personnel de cet hôpital.

BRAVO!
D'une patiente reconnaissante pour tous ces bons soins.

Marie Tremblay
Sept-Îles

Petit oignon

Je désire par la présente rendre un hommage bien particulier à l'hôpital Saint-François d'Assise.

Mon père est hospitalisé depuis déjà plusieurs jours au 600 B et laissez-moi vous souligner que le personnel dénote un dévouement et une bonne humeur vraiment remarquables. Il est traité "aux petits oignons".

Bravo et merci beaucoup!
Françoise Villeneuve Ruel
Charlesbourg

Le logement

Les chicanes stériles ne résoudront rien!

J'ai pris connaissance, dans LE SOLEIL du 28 janvier, de la lettre que M. Réjean Lacroix de Québec adressait à M. Claude Chapdelaine, président de la Régie du logement dans laquelle il expose une savante théorie et un calcul non moins sophistiqué pour démontrer que la hausse des taux d'intérêt sera finalement profitable aux propriétaires.

Le concept du taux d'intérêt basé sur le loyer est plus surprenant et je ne puis imaginer comment vous pouvez parvenir à une conclusion de cette façon.

Par ailleurs la Régie du logement, par la voie de son président, a laissé connaître au public son intention d'étaler sur une période de plusieurs années la hausse du coût des hypothèques et en conséquence, en 1982, un très grand nombre de propriétaires se retrouvera avec un déficit important de trésorerie en même temps qu'une perte sèche difficilement récupérable au solde net des opérations.

Quant à votre trouvaille de trois sortes de propriétaires, elle est vraiment ineffable. Si la Régie du logement avait l'heureuse idée de suivre votre raisonnement, nous y souscririons immédiatement et du même souffle nous irons hypothéquer nos immeubles au plus

haut point pour nous retrouver avec des hausses de loyers substantielles et notre équité placée à un intérêt de 15 à 20 pour 100 dans d'autres secteurs d'activités, ce qui est beaucoup plus intéressant que dans le logement locatif durant cette période difficile pour les propriétaires.

Jeunesse et propriété

L'aide à l'accession à la propriété par les jeunes a constitué l'une des principales recommandations du mémoire présenté par l'Association des propriétaires du Québec lors de la tenue de la commission parlementaire en 1979 portant sur l'étude du projet de loi 107 présenté par le ministre des Affaires municipales. Il nous fait plaisir de constater que le gouvernement a tenu compte de la pertinence de nos observations d'alors tout comme le PQ qui avait mis en extrême à son programme politique cette proposition patriotique (avant les dernières élections).

Il est regrettable cependant que les lenteurs administratives viennent ralentir les opérations. Vingt-cinq couples seulement (réf: texte de Vianney Duchesne B-6, édition du samedi 6 février 1982, LE SOLEIL) ont pu en deux mois d'opération (environ) profiter du programme. Nous pouvons imputer

ces lenteurs au fait que la mise sur pied de ce programme d'aide a été confiée à des technocrates, une fois de plus. Ce sont pourtant ces mêmes technocrates qui, à Ottawa, n'ont pu imaginer plus brillante solution à la crise économique actuelle qu'une hausse échevelée des taux d'intérêt.

Ce sont ces mêmes technocrates qui ont, par ce moyen, amené les gouvernements à faire main basse sur l'épargne populaire.

Faudra-t-il faire encore appel au patriotisme des citoyens? En effet, pour intéresser l'épargnant au prêt à la propriété domiciliaire à des taux raisonnables, il faudra que s'installe une prise de conscience collective qui fasse fi de la cupidité et reconnaisse la moralité des taux usuraires favorisés par les excès de la politique monétariste de la Banque du Canada.

Dr Marcel Tremblay, o.d.
président de l'APQ

son loyer. Pour ma part, je m'imaginais très mal un locataire à qui le propriétaire dirait "donnez-moi des preuves de votre salaire, de vos revenus en intérêts, de votre compte en banque et globalement de tous vos revenus, de toutes vos charges et de tous vos problèmes". Après, je vous dirai combien vous aurez à payer de loyer cette année. Sachez qu'il y a des locataires plus riches qu'un grand nombre de propriétaires.

Nous vivons dans une conjoncture économique difficile et peu d'entre nous y échappent. Ce n'est pas dans une opposition locataire-propriétaire que nous allons trouver les réponses, ces hausses de loyers prennent leur source en dehors de ce cercle et c'est à cette source même que nous devons nous attaquer. Dites-moi pourquoi les intérêts augmentent, pourquoi les taxes augmentent de façon aussi vertigineuse, pourquoi l'électricité augmente de 17 pour 100 à 30 pour 100 et pourquoi les bons locataires doivent prendre la charge d'un petit nombre de locataires capables de payer, mais abusant du système parce que protégés par certaines lois, ensuite viendront les solutions.

Léonard Bergeron
Président de CORPIQ
Québec



"Je quitterai le logement de la SCHL lorsqu'on aura retiré la mousse d'urée des murs de ma maison", répond Gaétan Dumont, au nom de sa famille.

Famille Dumont, victime de la mousse d'urée Expulsion demandée à la Régie du logement

par Michel CORBEIL

du bureau du Soleil
MATANE — La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) s'est adressée à la Régie québécoise du logement pour évincer une victime de la mousse isolante d'urée formaldéhyde qui occupe depuis décembre une maison de la SCHL par mesure de représailles contre le gouvernement fédéral.

Une requête d'expulsion de M. Gaétan Dumont, de Cap-Chat, a été dûment expédiée le 23 février à la Régie par le service du contentieux du bureau de Montréal de la SCHL. La demande sera entendue le 22 mars à Sainte-Anne-des-Monts.

Rejoint hier, M. Dumont a laissé entendre que la demande d'éviction ne lui troublait pas le sommeil. Lui et sa famille ont souffert de maux physiques après avoir isolé leur demeure à la mousse d'urée. En décembre, la SCHL a accepté de lui louer une maison, en accordant une clause de résiliation valide après un mois d'occupation des lieux. Après avoir constaté la disparition des troubles de santé, M. Dumont a résilié le bail et refuse maintenant de quitter.

M. Dumont a fait la sourde oreille à une lettre de la SCHL lui ordonnant de quitter la maison. Il affiche la même détermination devant la requête adressée à la Régie. "Je me présenterai le 22 mars pour leur dire que je quitterai leur maison et réintégrerai la mienne lorsqu'ils auront retiré la mousse d'urée des murs".

Tracas pour la Régie

Pour l'instant, la SCHL attend patiemment l'audition de la cause, a informé le directeur régional en poste à Rimouski, M. Fabien Cournoyer.

La balle est maintenant dans le camp de la Régie qui semble ennuyée par la situation. Il a fallu quelques appels téléphoniques du SOLEIL, pour obtenir l'assurance formelle que la Régie possède la juridiction pour trancher un litige impliquant un organisme du gouvernement fédéral.

En après-midi, M. Jean Filion, responsable des relations publiques de la Régie au siège social situé à Montréal, a tranché: "Ce cas tombe sous notre compétence. C'est un logement admissible".

Evidemment pas question de juger le bien-fondé de la requête de la

SCHL, nul ne pouvant "présumer de la décision du régisseur". Cependant, a commenté prudemment M. Filion, "ce sont des comportements fort peu orthodoxes sur le plan juridique". Tout d'abord, a-t-il expliqué en substance, il est fort peu habituel de voir quelqu'un se faire justice en occupant de cette façon une maison et, de plus, la clause de résiliation accordée par la SCHL, "c'est quelque chose de nouveau".

M. Filion n'a pas voulu s'avancer sur les délais nécessaires avant d'obtenir le verdict. La cause ne recevra pas de traitement extraordinaire. "Nous n'avons pas été saisis d'une demande pour insalubrité ou atteinte à la santé par la présence de mousse d'urée. La requête demande l'éviction pour bris d'un bail".

Force

"Si la Régie ordonne l'expulsion, la SCHL est tenue de s'adresser à une cour supérieure pour rendre exécutoire la décision, a complété le porte-parole de la Régie. Le recours aux huissiers, à la police ou à tout autre corps est possible alors. Il y faut la force nécessaire."

De l'avis de M. Dumont, seule la force pourra l'évincer de la maison de la rue Saint-Pierre. "Si on m'impose des amendes, je ne les paierai pas. Si on veut me sortir par la force, j'aiderai les médias. De plus, des gens de la région m'ont offert un appui inconditionnel en me disant qu'advenant une intervention policière, ils s'amèneraient ici et qu'on devrait également les trainer hors de la maison."

M. Dumont semble confiant de jouir d'un soutien populaire. Depuis le reportage du SOLEIL, des quotidiens du Québec l'ont contacté, le Globe and Mail et le Toronto Star lui ont consacré des articles et il a accordé des entrevues téléphoniques aux stations radiophoniques CKAC et CHRC. De plus, les conseils municipaux de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts lui ont signifié leur appui "dans ses efforts et démarches auprès des autorités gouvernementales".

"J'ai un avocat pour poursuivre les gouvernements et le fabricant de l'isolant. Mais je n'ai pas d'avis juridique pour l'occupation de la maison. Ce n'est pas tout à fait légal, mais autoriser la vente de la mousse ne l'était certainement pas plus."

La relocalisation de la SQ demeure encore à l'étude

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — La relocalisation ou le maintien des postes de la Sûreté du Québec de New Richmond et à Matapédia n'a toujours pas été décidée par le ministère québécois de la Justice.

La question devait être tranchée à la fin de 1981. Onze mois après le début de l'étude, la décision est maintenant espérée pour le printemps 1982, a précisé un porte-parole du sous-ministre de la Justice, M. Daniel Jacoby.

Des rencontres ont eu lieu entre les fonctionnaires responsables du dossier et le sous-ministre et plusieurs hypothèses, dont la fermeture des deux postes, sont encore à l'examen, a-t-elle informé. Les délais peuvent paraître longs, mais le dossier n'a pas toujours eu l'intensité qu'il connaît depuis l'automne, a ajouté notre informateur.

De plus, l'étude semble avoir pris une dimension plus large. "Le problème se pose dans ce secteur de la Gaspésie, mais il se pose ailleurs également. Il ne faut pas regarder le dossier sur une base régionale."

"Au début, nous avons abordé le problème sur une base individuelle. Or, depuis novembre, a souligné notre

informateur, la possibilité de déboucher sur un plan d'ensemble valable pour l'ensemble du Québec se dessine. "La démarche rationnelle que nous appliquerons là, devrait pouvoir s'appliquer dans d'autres dossiers."

"Il est normal que nous prenions notre temps. Il faut établir les retombées sur le plan opérationnel. Nous vivons longtemps avec les décisions que nous prendrons. Dans le contexte actuel, lié à la volonté de rationaliser l'énergie et l'argent, l'objectif n'est pas seulement de se conformer à des buts de compressions budgétaires, mais de réorganiser à long terme des ressources mal utilisées."

Les premières informations recueillies par le ministère de la Justice ont abouti au constat que les postes de New Richmond et Matapédia sont jugés "inadéquats". La rumeur d'une éventuelle fermeture a provoqué des remous, notamment à New Richmond.

Depuis septembre, a conclu le porte-parole, 900 lettres ont été expédiées au ministère par des citoyens, des organismes ou des conseils de ville. "Ce n'était pas toujours pour protester, mais dans certains cas, pour s'assurer que la sécurité de la population sera maintenue."

Château-Richer quitte l'Union des municipalités

par Gérald OUELLET

Château-Richer, sur la côte de Beauport, est la seule ville d'importance dans la région de Québec à ne plus faire partie de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). En effet, cette ville n'a pas renouvelé sa cotisation pour l'année 1982. C'est ce qui ressort d'une vérification faite par LE SOLEIL auprès de l'Union des municipalités du Québec.

On sait que l'UMQ est un organisme qui regroupe la quasi-totalité des cités et villes du Québec. Cet organisme municipal offre à ses membres les services de spécialistes en fiscalité, relation de travail et droit municipal. De plus, les villes ont avan-

tage à faire partie de l'UMQ pour éviter des frais considérables devant les tribunaux et obtenir des conseils judiciaires pour régler des problèmes qui traînent en longueur.

Selon un porte-parole du conseil municipal, l'UMQ apporte trop peu à Château-Richer pour y verser la cotisation annuelle minimum de \$800.

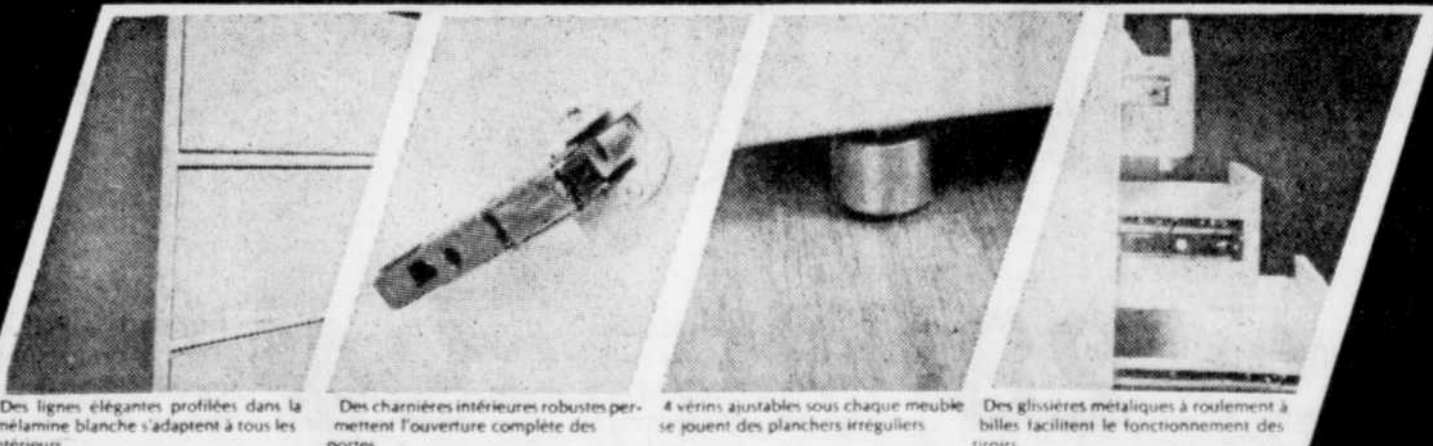
Enfin, la ville de Château-Richer est la seule de la côte de Beauport à ne pas être membre de l'UMQ. Il faut toutefois tenir compte qu'elle n'est pas unique et que certaines municipalités de la région de Québec ne font pas partie de cet organisme. Il s'agit ici des municipalités de Lac-Delage, de Lac-Saint-Joseph, de Lac-Sergent et de Fossambault.

SUPER SPÉCIAL REFF 1395 00

ÉPARGNEZ 33900
(jusqu'au samedi 13 mars)



ÉPARGNEZ DE 15% à 20% sur les meubles de chambres REFF



Des lignes élégantes profilées dans la mélamine blanche s'adaptent à tous les intérieurs. Des charnières intérieures robustes permettent l'ouverture complète des portes. 4 vérins ajustables sous chaque meuble se jouent des planchers irréguliers. Des glissières métalliques à roulement à billes facilitent le fonctionnement des tiroirs.

RÉALISEZ VOTRE RÊVE

Il vous est possible de vous offrir les réputés meubles de chambre REFF en super mélamine blanche à des prix tout à fait exceptionnels... PROFITEZ-EN!

	RÉGULIER	RÉDUIT
table de chevet à 2 tiroirs	202 \$	169 \$
commode à 3 tiroirs	346 \$	289 \$
lit 60 X 80 à 2 tiroirs	638 \$	539 \$
coiffeuse (hors photo)	316 \$	269 \$
commode à 5 tiroirs	546 \$	459 \$

Les meubles REFF vous sont offerts en chêne moyennant un léger supplément et plus de 50 éléments différents vous sont offerts à prix de rabais.

Disponibles à nos 3 magasins

LA GALERIE DU MEUBLE

ROCHE-BOBOIS: 16, RUE COURCELETTE 681-4101
CONTEMPORAIN: 18, RUE COURCELETTE 681-0171
TRADITIONNEL: 1299, BOUL. CHAREST O. 681-0171
LES GALERIES DE LA CAPITALE 681-0171

Les petites choses qui font toute la différence: personnel qualifié et courtois-service de décoration intérieure gratuit-vaste sélection de meubles, tapis, tissus, papiers peints, stores, lampes, accessoires décoratifs, gravures-visite à domicile-entrepôtage et mise de côté-inspection et nettoyage des meubles en atelier avant livraison-livraison et installation dans les principaux centres de la province-satisfaction ou remboursement-garantie d'un an (sauf tissus)-Cartes de crédit acceptées.

10e ANNIVERSAIRE

Kelvinator
& MEUBLES CAMILLE SIMARD

vous offrent des prix plus qu'avantageux sur toute la gamme des fameux Kelvinator.

- Minuterie autom.
- 2 grands éléments
- 2 petits éléments de luxe
- Porte noire
- Fluorescent, etc.
- 17.3 pi. cu.
- Tablettes réglables
- Garde-viande
- Légumiers
- Economi-seur d'énergie
- Roulettes
- Etc.

Téléphonez pour connaître nos spéciaux • Un petit magasin avec un grand pouvoir d'achat

MEUBLES CAMILLE SIMARD
533, TRANS-CANADA EST, LEVIS — 833-1341
(aux limites Lévis-Lauzon)
• Cartes Visa et Mastercard acceptées • Un petit magasin avec un grand pouvoir d'achat

A Beauport

Opposition à un règlement d'emprunt

par **Gérald OUELLET**

L'Association des payeurs de taxes de Beauport s'oppose à l'adoption par le conseil municipal du règlement 82-374 totalisant \$59,000. Ce règlement contient l'achat d'articles et de divers travaux qui, selon l'as-

sociation, devraient être payés à même le budget de 1982 et non pas avec un remboursement sur 20 ans comme le stipule le règlement en question. C'est ce que laissait entendre hier au SOLEIL le président de cet organisme, M. Charles Lecours.

M. Lecours trouve inacceptable

l'adoption de ce règlement remboursable en 20 ans pour l'achat de bornes-fontaines, fourniture et la pose de compteurs, réparation à des bornes-fontaines et autres. Selon lui, ce règlement ne devrait pas exister pour effectuer des travaux et achats qui devraient normalement être faits dans l'administration courante de 1982.

Par la même occasion, M. Lecours a rappelé que la ville de Beauport avait déjà adopté depuis le début de 1982 (2 mois) des règlements d'emprunt totalisant la somme de \$1,770,843, soit \$347,000 pour le fonds de roulement, \$382,000 pour les honoraires professionnels, \$500,000 pour divers travaux sur le territoire de la ville, \$326,443 pour des travaux sur les rues Saint-Jean et Saint-Ignace, \$55,600 pour des travaux de réfection à la caserne des pompiers de Beauport-Centre, \$59,000 pour l'achat et l'exécution de divers travaux et enfin, \$100,800 pour des travaux de ca-

nalisation du ruisseau Rouge sur le développement domiciliaire de Drouin & Parent Inc.

Le président de l'Association des payeurs de taxes de Beauport a rappelé que la ville avait déjà emprunté en 1981 la somme de \$2,257,391 pour des travaux qui n'ont pas encore été complétés, ce qui représente avec les nouveaux règlements adoptés en 1982 le montant total de \$4,028,234, à peine après deux mois d'administration municipale en 1982.

Enfin, M. Lecours se demande si le maire Michel Rivard pourra respecter ses prévisions budgétaires en 1982 parce que ce dernier s'était déjà engagé à effectuer des règlements d'emprunt pour une somme totale de \$5 millions et présentement, il est déjà rendu à \$4 millions.

Pour sa part, M. Lecours a rappelé au SOLEIL que son organisme continuera à être vigilant, dans l'intérêt des citoyens de Beauport.

Vol de lingerie à Québec

Du linge pour une valeur de plus de \$11,000 a été dérobé, dans la nuit de lundi à mardi, aux magasins Studio 101 Enr. et fourrures Josée Enr., situés aux 101 et 105 rue Saint-Joseph est, à Québec.

La plainte précise que le butin est constitué de vêtements et de manteaux de fourrure. Le vol a été commis entre 17h30, lundi, et 8h50 le lendemain matin.

D'autre part, la police de Québec

mentionnait, hier, deux hold-up. Vers 19h45, un individu armé d'un couteau s'est fait remettre une somme de \$66 à l'épicerie Dumas, située sur la rue Latourville, près de la côte Sainte-Genève. Il aurait aussi rafflé en passant une bouteille de vin.

L'autre vol qualifié a eu lieu au magasin Perrette, du 200 boulevard des Cèdres, mardi soir. Armés d'un revolver, trois individus auraient mis la main sur \$75.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par **Tom Fréchette**

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Appréciation

Une lettre du Conseil canadien de la sécurité souligne que la ville de Charlesbourg recevra très bientôt un certificat de mérite pour n'avoir enregistré aucun accident mortel dans la semaine de la sécurité routière de l'année 1981, soit du 1er au 7 décembre dernier.

Danse

La Compagnie de danse ethnique annonce le début de sa période de recrutement "printemps-été 1982". Deux volets sont maintenant à la disposition des personnes intéressées à la musique, le chant et la danse d'origine ethnique, soit l'option art et spectacle et l'option culture et loisir. Pour détails supplémentaires, composez 653-8290.

Information

La Chaumière de Québec, un organisme de réinsertion sociale, invite tous les usagers de ses services à participer à un souper communautaire d'information qui aura lieu samedi prochain, à 18h, au 279 rue Lavigne, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Pour informations, composez 525-5928 ou 688-0628.

Sang

Une collecte de sang aura lieu, demain, à l'édifice de la Croix-Rouge, 325 rue de la Croix-Rouge à Québec. Cette clinique est organisée par le bureau de l'impôt fédéral sur le revenu. Plus de 50 donneurs sont attendus entre 8h30 et 16h. Pour informations, contactez François Duval à 687-5062 ou Hector Doyon à 694-3714.

Santé

Durant le mois de mars, des cours peuvent être suivis au YW-CA de Québec, 855 avenue Holland. Les mardis, de 13h30 à 15h30, il sera question de la cuisine avec le wok; les mercredis, de 19h30 à 21h30, la séance portera sur "Vous et votre voiture", et les jeudis, de 9h30 à 11h30, vous pourrez aller à la rencontre de votre corps, selon une méthode préconisée par Thérèse Berthier. Pour autres renseignements, composez 683-2155.

Science

Le Conseil du loisir scientifique de Québec tiendra une séance générale de fondation ce soir, à 19h30, dans le local 2602 du pavillon des services à l'université Laval, au 2450 du boulevard Hochelaga, à Sainte-Foy. Peuvent devenir membres de ce conseil les clubs-sciences scolaires, les sociétés disciplinaires, les clubs municipaux et toute personne intéressée par ce genre de loisir dans les sphères de l'astronomie, de l'astronautique, de l'ornithologie, de l'écologie, de l'électronique. Pour d'autres informations, contactez Christine Ducasse à 656-3410 ou à 522-7573.

Vacances

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche fait savoir que, depuis le 1er mars, les réservations pour un séjour au manoir Montmorency sont acceptées. Les intéressés de la région de Québec doivent composer 643-5349. En aparté, ce manoir a pour vocation d'offrir aux personnes du troisième âge des activités d'hébergement et de restauration dans un cadre de paix et de verdure.

POUR LES

Vivitar

Objectif 135mm F2.8 **84\$**

Zoom 28/50mm F3.5 F4.5 **164\$**

Doubleur 2X **38\$**

Objectif 28mm F2.8 **84\$**

Un grand angulaire qui devient de plus en plus populaire pour les photos de groupe, pour le paysage.

Zoom 80/50mm F4.5 **164\$**

Un zoom populaire. Idéal pour le portrait ou pour le sport.

Flash Vivitar 215 **28\$**

Automatique jusqu'à 15 pieds.

Flash Vivitar 283 **94\$**

Puissant, à tête inclinable, quatre ouvertures disponibles. Un prix extraordinaire...

Flash Vivitar 285 **114\$**

Tête zoom inclinable, quatre automatiques, quatre manuels...

Trépied Vivitar 901 **28\$**

Filtres de couleur **5.94**

49mm, 52mm, 55mm

Ces prix sont en vigueur dans tous les Studios Gosselin Ltée et sont sujets à changement sans préavis. Le texte prévaut sur les illustrations en toutes occasions.

LES STUDIOS GOSSELIN	LÉVIS	102 A, route Kennedy 10, avenue Bégin	833-5672 837-8868
	QUÉBEC	12, Côte de la Fabrique	692-4515
	SAINTÉ-FOY	Complexe Centre-Ville 2600, boul. Laurier 3207, Chemin Sainte-Foy	656-6309 653-3220

LÉVIS — QUÉBEC — SAINTÉ-FOY — MONTMAGNY — BEAUCE — SHERBROOKE — PLESSISVILLE — THETFORD MINES — JONQUIÈRE



Phil Boutin (à gauche) et Marcel Lapointe posent devant leur sculpture "Les boeufs au calvaire".

Sculpteurs sur neige québécois à l'honneur

par **Guy DUBE**

D'autres Québécois viennent de se signaler dans le domaine de la sculpture sur neige. Il s'agit cette fois de deux citoyens de Sainte-Foy qui participaient à un concours organisé par le Carnaval-souvenir de Chicoutimi.

Phil Boutin, capitaine de l'équipe, domicilié rue de la Paix, à Sainte-Foy, et Marcel Lapointe, rue Beauregard, à Sainte-Foy également, ont en effet remporté (ex-aequo avec Roger Couture et Guy Nadeau, de Chicoutimi), le premier prix avec leur sculpture intitulée "Les boeufs au calvaire".

"Les boeufs au calvaire", explique M. Boutin, c'est une légende québécoise voulant que les attelages de boeufs s'arrêtaient aux croix de chemin et que rien ne pouvait les faire repartir, "sinon une prière de leur conducteur".

Il y a quelques jours, trois citoyens de la région immédiate de Québec ont remporté une médaille d'argent au concours international de sculpture sur neige qui se tenait à Hameenlinna, en Finlande. Leur sculpture était nommée "Glissades dans nos forêts canadiennes".

Le détecteur de fumée obligatoire à Beauport

par **Gérald OUELLET**

Le détecteur de fumée sera obligatoire à Beauport dès le 1er avril prochain. Les propriétaires d'habitations auront encore 30 jours pour se conformer à ce nouveau règlement municipal. C'est ce qui ressort d'une décision prise par les membres du conseil municipal de Beauport, lors de leur assemblée spéciale du 17 décembre dernier.

Selon le nouveau règlement municipal, le propriétaire d'un bâtiment destiné à l'habitation devra pourvoir chacune de ses unités d'habitation d'un ou de plusieurs détecteurs de fumée. Celui-ci devra en tout temps être maintenu en parfait état de fonctionnement par le propriétaire du bâtiment.

Le détecteur de fumée installé dans un bâtiment construit après l'entrée en vigueur du nouveau règlement doit être branché sur le circuit électrique domestique. Quant aux bâtiments existant avant l'entrée en vigueur du règlement, l'installation de

détecteurs de fumée alimentés en énergie par une ou plusieurs piles électriques est permise.

Quiconque contreviendra ou omettra de se conformer aux prescriptions du règlement commettra une infraction et sera passible, pour une première fois, d'une amende de \$25 à \$100, pour une deuxième offense d'une amende de \$50 à \$200 et pour toute autre infraction à une même disposition du présent règlement dans les 12 mois subséquents d'une amende de \$200 à \$500 et les frais. A défaut de paiement de l'amende et des frais, le contrevenant est passible d'un emprisonnement n'excedant pas deux mois.

Enfin, l'application de ce nouveau règlement sur le détecteur de fumée relève des services techniques de la ville de Beauport. D'ailleurs, il y aura dans ce service des inspecteurs qui seront chargés de l'application de ce nouveau règlement municipal qui a pour but de promouvoir la sécurité et le bien-être des citoyens.

Les maisons de jeunes "crient" leurs besoins au gouvernement



Des jeunes des quartiers Saint-Jean-Baptiste, Saint-Sauveur et de Charny ont promené hier, leurs pancartes à travers les rues de Québec, réclamant un financement adéquat pour leurs maisons.

par Monique GIGUERE

Depuis qu'elles ont vu le jour il y a environ six ans, les maisons de jeunes n'ont cessé de lutter pour leur survie. Des budgets dérisoires ont rendu incertains leurs lendemains. Elles n'en ont pas perdu leur latin, mais seulement leur masculin et leur féminin.

"L'avenir des jeunes où est-elle?", demandait une des pancartes portées bien haut par l'un des quelque 50 jeunes qui ont participé, hier, à une manifestation organisée par le Regroupement des maisons de jeunes de Québec et réclamant une politique permanente de financement.

Dans la région de Québec, trois maisons de jeunes sont membres du regroupement qui en compte 12 à l'échelle de la province. Ce sont la Maison des jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste, l'Ouvre-Boîte du quartier Saint-Sauveur et l'Entracte à Charny. D'autres, telles La parenthèse, à ville de Vanier et les maisons de jeunes de Notre-Dame-des-Laurentides et du quartier Saint-Pie-X, à Québec, songeraient à s'affilier.

Mort prochaine

Des trois maisons membres du regroupement, la seule qui soit me-

nacée de mort à brève échéance est celle de Charny. Jouant de malheur, les jeunes de cette municipalité ont vu leur première maison détruite par le feu il y a un an. En décembre dernier, ils en dénichaient une nouvelle qu'ils ont dû commencer par rénover.

Pour tout budget, ces jeunes disposent d'une subvention de \$10,000 de Centraide, ce qui est considéré comme nettement insuffisant. "On va mourir si aucune aide financière ne nous est apportée", a déclaré la porte-parole des jeunes de Charny, Odette Leclerc, ajoutant que la maison ne pouvait plus continuer à fonctionner uniquement avec des travailleurs bénévoles, qu'il fallait de toute nécessité un ou deux animateurs permanents.

Ces travailleurs de rue, comme on les appelle, se donnent pour mission d'aller rencontrer les jeunes dans les brasseries et les arcades et de les amener à "la maison" où on leur apprend à se prendre en main.

Au point de vue salarial, les travailleurs de rue ne sont pas exigeants. Ils gagnent en moyenne \$9,000 à \$10,000 par année pour 50 à 70 heures de travail par semaine.

Moins critique

À l'Ouvre-Boîte et à la Maison Saint-Jean-Baptiste, la situation financière est moins critique. Des subventions ont été versées régulièrement tous les ans depuis 1976. Mais, contrairement à la grille de financement mise au point en 1980 avec l'ex-ministre des Affaires sociales Denis Lazure, elle plafonne à \$40,000 depuis deux ans alors qu'elles devaient atteindre \$92,000 en 1982-1983.

Non seulement les jeunes demandent-ils au gouvernement de hausser les subventions, mais ils le pressent aussi de réaliser trois des promesses faites aux jeunes durant la dernière campagne électorale. Il s'agit

du "bon d'emploi" de \$3,000 pour les jeunes chômeurs, du programme d'emplois communautaires de \$3 millions appelé "Chantier Jeunesse" et d'une subvention initiale de \$25,000 pour la mise en place de toute nouvelle maison de jeunes.

C'est précisément ce droit à l'existence de leurs maisons par un financement adéquat et assuré que les manifestants d'hier ont réclamé. "Financement et reconnaissance des maisons des jeunes", disait l'un de leurs slogans. Les jeunes estiment qu'ils pourraient s'atteler à des tâches plus créatrices et plus enrichissantes si leur survie cessait enfin d'être pour eux une préoccupation quotidienne.

Raison d'être

"Fais pas ci, fais pas ça. T'as pas le droit d'être ici, t'as pas le droit d'être là." Les jeunes se font chiéler partout, estime Line Desjardins, porte-parole de la Maison Saint-Jean-Baptiste, et c'est pourquoi, selon elle, il leur faut un lieu de rencontre.

"Un lieu libéré du pouvoir répressif et autoritaire des adultes. Un lieu en dehors du réseau institutionnel des ministères des Affaires sociales et de l'Éducation, même s'il doit être financé par ces derniers", souligne un document préparé par la Maison Saint-Jean-Baptiste et l'Ouvre-Boîte.

Bon an mal an, le nombre de jeunes qui gravitent autour de chaque maison est estimé à une cinquantaine et les âges varient entre 12 et 18 ans. Ce sont des jeunes qui proviennent le plus souvent de milieux ouvriers défavorisés et qui se disent victimes de préjugés sociaux.

Pour ces raisons, ils tiennent mordicus, à leurs maisons. Las d'en voir la survie constamment menacée, ils sont allés, hier, selon le mot de Line Desjardins, "crier" leurs besoins aux ministres Lévesque, Johnson et Marois, dans l'espoir de récolter autre chose que de nouvelles promesses.

Affaire de la polyclinique médicale

Le secteur privé pourrait avoir certains contrôles

par Roger BELLEFEUILLE

Le mouvement de contestation contre l'ouverture d'une polyclinique médicale dans le Mail Saint-Roch est suivi de près tant au ministère des Affaires sociales qu'au Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS).

Au MAS, un porte-parole autorisé du ministre Pierre-Marc Johnson estime que cette opposition, déclenchée dans un premier temps par le CLSC de la Basse-Ville et appuyée mardi par une quinzaine d'organismes du milieu, porte en soi un ferment de débat de fond. Débat qui toucherait la pertinence d'une intervention accrue de l'État pour mieux régir le développement de services privés dans le secteur de la santé.

De son côté, le CRSSS, dans une résolution récente de son conseil d'administration, réclame ni plus ni moins

la mise en place de mécanismes susceptibles d'assujettir le secteur privé à certains contrôles, au même titre que le secteur public.

Le CRSSS a déjà comme mandat d'approuver le nombre de médecins devant oeuvrer dans un hôpital et de veiller à ce que ces plans d'effectifs soient appliqués. Tout nouveau projet dans le champ des services de santé et de services sociaux publics doit aussi recevoir son feu vert.

Par contre, du côté de l'entreprise privée, le MAS, et encore moins le CRSSS, n'ont aucun pouvoir ou droit de regard sur les réalisations de promoteurs, même si le financement d'une polyclinique, par exemple, prend sa source à même les deniers publics.

Le seul pouvoir qui semble avoir l'État à cet égard porte sur l'émission de permis touchant des laboratoires et des cliniques de radiologie privées.

En nombre suffisant

La résolution du CRSSS rappelle que le développement de nouvelles ressources publiques dans le secteur de la santé et des services sociaux doit se plier à divers contrôles, contrairement aux promoteurs privés.

Ceux-ci, souligne la résolution substantiellement, peuvent pratiquement et d'une façon concurrentielle, tout se permettre, indépendamment des répercussions que de telles initiatives peuvent avoir sur la distribution des services.

La réclamation publicitaire des promoteurs de la nouvelle polyclinique faisait état, entre autres services, d'un

ne vaste clinique de radiologie. Or, jusqu'ici, et à quelques semaines semblait-il de l'ouverture officielle, aucune demande de permis n'a été achevée au service de l'agrément du ministère des Affaires sociales.

De son côté, le CRSSS ne voit pas la justification de cette nouvelle ressource pour le secteur de la basse ville.

Il rappelle que ce territoire compte déjà deux cliniques privées de radiologie (clinique Audet, boul. Charest et clinique Saint-Vallier, rue Saint-Vallier ouest). Sans compter les services déjà fournis sur ce plan par les hôpitaux Saint-François-d'Assise et de l'Enfant-Jésus.

YVON ST-GELAIS
et son équipe,
toujours là
pour vous servir

- ENSEMBLE DE MATELAS DE TOUTE GRANDEUR AU PRIX COUTANT
- MOBILIERS DE SALON, SALLE A DINER, CHAMBRE (moderne, colonial, rustique, canadien)
- MOBILIER DE CHAMBRE PROVINCIAL FRANÇAIS

FUTURS COUPLES, MISES DE COTE GRATUITES

Profitez de nos spéciaux sur tous nos nouveaux meubles au premier plancher.

ESCOMPTÉ SPECIALE 20% SUR TOUTE LA MARCHANDISE

YVON ST-GELAIS MEUBLES
1020, boul. des Capucins, Qué.
525-4671

La Bijouterie
Le Chasseur enr.
est heureuse d'offrir
à sa distinguée
clientèle sa

**GRANDE VENTE
DE LIQUIDATION**
après inventaire

30 à 60%
de rabais sur toute
la marchandise

LE CHASSEUR ENR.
Joaillier
1165, rue St-Jean, Qué. - 692-2404

EN VENTE... EN VENTE... EN VENTE....

A PARTIR DE **\$99.00**

Printemps est ici

VISA, TELECHECK, AMERICAN EXPRESS & MASTERCARD

LA TANNERIE

281 ST. VALIER O. 529-2531

Montreal 9475 Esplanade (514) 387-8013

Présent Québec à CBV • 980

L'actualité québécoise avec Christiane Suzor entourée des journalistes Marie-Andrée Lamontagne, Pierre Trotter, Maurice Roberge et Pierre Baril.

Du lundi au vendredi à 12h30 avec Christiane Suzor.

CBV RADIO AM 980

Pierre "le chat" Duchaine a été atteint de 4 balles

Pierre "le chat" Duchaine a été atteint par quatre projectiles lors de la tentative de vol à main armée de jeudi dernier à Beauport. C'est ce que laissait entendre la Sûreté du Québec, hier.

L'autopsie pratiquée à l'Institut médico-légal de Québec a effec-

tivement relevé la trace de quatre balles. Deux blessures à la tête étaient mortelles. Duchaine a de plus été touché au cou et au thorax. Agé de 24 ans, Pierre Duchaine a été atteint au moment où il se trouvait au volant d'une auto et s'apprêtait à quitter les abords de la mai-

son de M. Charles-Henri Bertrand, située dans la rue Bertrand, à Beauport. S'étant rendu compte que des individus masqués et armés étaient à sa porte et voulaient entrer, M. Bertrand a alerté la police. Plusieurs policiers de Beauport et des agents de la Sûreté

du Québec se sont présentés sur les lieux. Ils ont essuyé une rafale de la part de trois "cagouleurs" qui se sont engouffrés dans une auto et ont tenté de fuir.

Un agent de la SQ a été blessé près d'un œil. Les policiers ont ouvert le feu et le véhicule fut criblé de balles. Seul Pierre Duchaine a été touché.

Informateurs de police: on invoque le "common law"

OTTAWA (PC) — L'identité d'un informateur de police est un renseignement privilégié qui ne peut être divulgué que pour permettre d'innocenter un accusé, a soutenu hier devant la Cour suprême du Canada, Me Paul Normandin, représentant un policier de la Communauté urbaine de Montréal.

La Cour suprême est appelée à statuer sur le droit d'une enquête provinciale de modifier le principe de la confidentialité des informateurs de police.

La cause découle d'une audience de la Commission d'enquête sur les activités policières en territoire québécois en novembre 1979, alors que le sgt-dét Emile Bisailon avait été enjoint par le commissaire Jean Keable de divulguer l'identité d'un de ses informateurs.

Le procureur de la commission Keable, Me Jacques Bellemare, un ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal, a soutenu pour sa part que l'enquête avait été importante puisqu'elle avait déterminé à quel point le Front de libération du Québec était contrôlé par les forces de police pendant les années 1970.

Common law

Mais Me Normandin soutient — s'appuyant sur l'opinion dissidente du juge Amédée Monette de la cour d'appel — que le privilège de la Couronne, qui permet aux policiers de ne pas divulguer leurs sources d'information, est absolu, qu'il est reconnu par le "common law" et que ce principe s'applique au Québec.



Les premières jonquilles

Georges Maeda, un jardinier de Vancouver, nous montre des jonquilles naines du jardin Van Dusen. Ces fleurs, d'une hauteur de 7,5 centimètres, sortent trois semaines plus tôt que les jonquilles ordinaires. Se laissera-t-on aller à penser au printemps...?

Sept-Iles: la cause de l'incendie reste obscure

Il sera difficile d'établir la cause de l'incendie qui a ravagé, mercredi dernier, deux bâtiments de deux étages de la rue Arnaud, à Sept-Iles. L'inspecteur Raoul Perreault a déclaré au SOLEIL, qu'il a fallu démolir l'ancien entrepôt frigorifique où le feu avait pris naissance afin d'empêcher les flammes de se propager davantage.

La seconde bâtisse qui servait d'entrepôt pour différents magasins a été brûlée en partie. S'y trouvait également le bar "Au bord de l'eau" qui n'ouvre ses portes que l'été.

Personne n'a été blessé et l'étendue des dommages n'a pas été révélée. Les bâtiments incendiés étaient voués à la démolition en vue de la phase II du parc urbain.

Rappelons que, ce même soir, une maison a été incendiée à Canton Arnaud, à environ 15 kilomètres du centre de Sept-Iles. Elle logeait une épicerie au rez-de-chaussée et une famille à l'étage. Les pertes ont été estimées à \$40.000.

Des pompiers de Sept-Iles ont été dépêchés à cet endroit avec un camion-pompe, mais comme il n'y a pas de système d'aqueduc dans ce canton, leur intervention a été plutôt limitée.

Gaétan Bouchard purgera 27 ans au lieu de 22

Ce n'est plus 22 ans de détention que Gaétan Bouchard, un individu âgé de 28 ans doit maintenant purger, mais 27.

La Cour d'appel du Québec vient de faire droit à une requête de la Couronne, qui en a appelé d'une sentence de cinq ans à être purgée concurrentement à d'autres condamnations, en portant cette sentence à cinq années consécutives aux premières. Selon le jugement rendu le 5 février, Bouchard est donc condamné à 27 ans.

Le 30 janvier 1979, Bouchard avait été condamné à des peines concurrentes de 10 et 15 ans, pour vol qualifié et séquestration, puis à sept années consécutives pour utilisation d'une arme à feu, relativement à des crimes commis en juin 1978, à Lac-au-Saumon, en Gaspésie.

Par la suite, il avait éclopé de cinq ans pour un vol qualifié commis également à Lac-au-Saumon, en juillet 1976. C'est cette sentence que la Cour d'appel vient de changer en la rendant consécutive aux 22 ans qu'il purgeait déjà.



L'apparence du cuir, simili, mais joli!

Parce qu'on les a ingénieusement traités façon cuir, ces sacs semblent être en vrai cuir! Les deux sacs ont un fermoir aimanté.

En haut, un grand sac de style valise, 13" x 10", poignée double et 2 poches dans les parois.

Plus bas: un modèle sur cadre avec 2 poignées et 5 espaces de rangement, 2 poches plaquées, 2 pochettes latérales à glissière et une poche à glissière dans la paroi. Les deux sont de couleur fauve.

\$49.95 chacun
692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

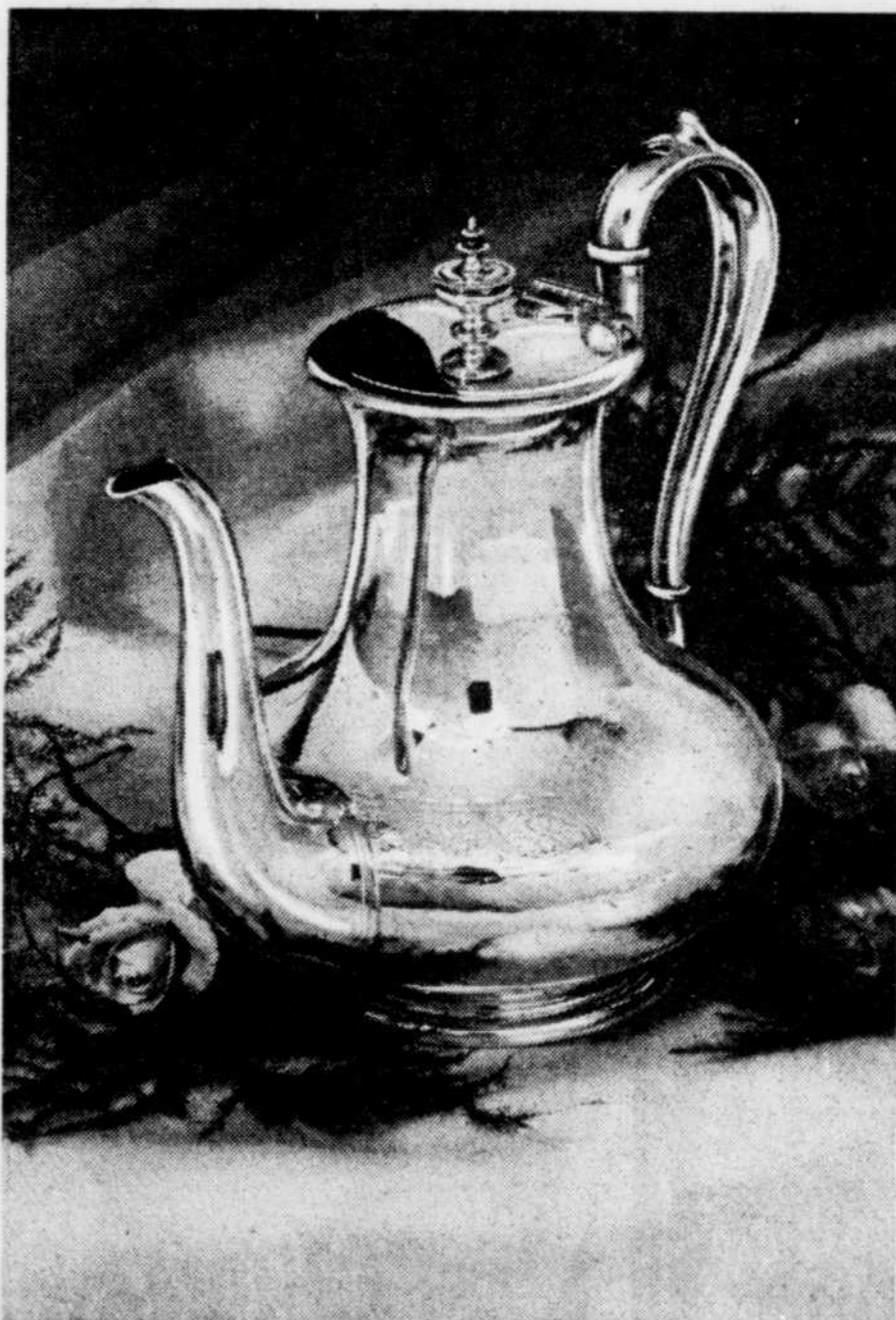
RESTAURANT

La Reserve
108, St-Cyrille ouest
• Nouvelle carte
• Menu spécial tous les jours
• Nouvelle table d'hôte

MENU

Aspic d'asperges
Potage ou consommé
Osso Bucco
Riz pilaw
Chariot de desserts
Thé - Café
\$14.95

Rés.: 524-1864
Heures d'ouverture:
de 11h30 à 15h00,
de 17h30 à 23h30.



Si elle ne brille plus
comme celle-ci,
profitez de
cette occasion

25% DE RABAIS

**SUR LE
RÉARGENTAGE
DU PLAQUÉ**

du 4 mars au 20 mars seulement

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

**ACIER INOXYDABLE...
danois et
formidable!**

SEULEMENT
\$9.95
PIÈCE!



C'est une occasion à ne pas manquer! Ce n'est pas tous les jours que vous pouvez trouver de l'acier inoxydable danois à un si bas prix!

De gauche à droite:

- A. Légumier rond et profond avec couvercle, 8 1/2".
- B. Plat de service, environ 15" x 10".
- C. Plateau de 14" aux mille et un usages.
- D. Service à trempette de toute sorte, environ 12 1/2".
- E. Corbeille à pain ou ravier à céleri, 11 1/4" x 7".
- F. Plat de service ovale, 13 1/4" x 7 1/4" aux multiples usages.
- G. Légumier profond, 9" x 7 1/2".
- H. Ravier à hors-d'œuvre, environ 13" x 8".

UN BON ACHAT CHEZ BIRKS \$9.95 PIÈCE.

BIRKS
JOAILLIERS

Avez-vous écouté
la musique
super-rétro de
CJR
aujourd'hui?

rotac
électronique inc.
2873, chemin Ste-Foy
Ste-Foy 653-7768

**fabriqué
pour
durer**

harman/kardon
modèle 740
30 watts rms par canal

Rég. 500,00\$ **390,00\$**

**Laliberté vous offre un
service professionnel en**

Corsetterie

5 conseillères d'expérience

Notre spécialité
PROTHESE DU SEIN
• KNOCHÉ • ANITA
AMOENA ET TRULIFE
DE CAMP
• COMPANION
AIRWAY • SILIMA

Notre devise:
**DISCRETION ET
AJUSTAGE PARFAIT**
par des conseillères
d'expérience. Consulta-
tions sur rendez-vous:
525-4841.

**Madame
Madeleine Brindamour
Gérante**

**NOUS AVONS L'EXCLUSIVITE
DE LA PROTHESE ANITA ET LA
NOUVELLE PROTHESE SILIMA**

**UN CHOIX INCOMPARABLE
DE VETEMENTS DE BASE**
• DAISY FRESH • GRENIER • CORETTE
• WONDER BRA • EXQUISITE FORM
• FORMFIT • WARNER • PLAYTEX

IMPORTATIONS
• LEJABY • BOLERO • FELINA
• CHANTELE • BARBARA

laliberté
Mail St-Roch, Québec

Retour à la normale aux îles de la Madeleine

par Michel TRUCHON

La situation est lentement revenue à la normale, hier, aux îles de la Madeleine, à nouveau paralysées par une tempête de neige, mardi soir, au moment où les Madelinots commençaient à se remettre des dégâts causés par la tourmente de la semaine dernière.

Cette nouvelle saute d'humeur de la nature aura duré une douzaine d'heures, assez longtemps pour rebloquer la route parcourant l'île du nord au sud. D'autres panes d'électricité sont survenues, mais les réparations étaient en cours, hier, et les communications téléphoniques se faisaient à peu près normalement.

L'équipement de déneigement fourni par le ministère des Transports a à nouveau été très utile dans les îles où la neige est généralement peu abondante. Les machines locales avaient flanché, au milieu de la semaine dernière, forçant le préfet de comté et les autorités policières à demander de l'aide.

C'est le Bureau de la protection civile du Québec qui a pris la direction des opérations de secours. L'état d'urgence n'avait pas été décrété, parce qu'on préférait parler de "situation d'urgence". La différence dans les niveaux d'urgence réside dans les pouvoirs conférés aux organismes d'intervention.

"De toute façon, même si nous avions mobilisé plus de monde et d'équipement, cela n'aurait rien changé, car nous étions à la merci des caprices de la nature", a expliqué, hier, au SOLEIL José Ma-

thieu, directeur de l'information au Bureau de la protection civile.

Vaste opération

C'est lundi dernier, le 22 février, que la Protection civile, surveillant la situation aux îles via son bureau régional de Rimouski dirigé par M. Charles Stuart, est intervenue, une première fois, pour secourir les Madelinots.

A ce moment, une équipe d'une douzaine de réparateurs d'Hydro-Québec a été envoyée aux îles de la Madeleine, par avion notifié, par le gouvernement. La tempête a alors empiété au point où toute circulation était impossible et où les 14,000 Ma-

delinots ont été complètement isolés.

Mardi, la tempête faisait toujours rage et c'est à ce moment que l'équipement de déneigement des îles a lâché. Jeudi, le sergent Perreault de la SQ et le préfet de comté, M. Landry, faisaient une demande d'aide au Bureau de la protection civile.

Le bureau de Québec a alors fait le nécessaire pour réunir deux puissantes souffleuses, des transformateurs et un équipement de radio. Un appareil "Hercules" des Forces armées était prêt à acheminer le tout vers les îles, mais le mauvais temps ne lâchait pas.

La décision fut alors prise d'acheminer ce matériel vers Gaspé où

le brise-glace "Charles Tupper", parti de la baie des Chaleurs, était attendu vendredi, après 18 heures de navigation pénible sur une mer déchaînée et à travers les glaces très épaisses.

Le navire arriva à Gaspé dans la nuit de vendredi à samedi et, après avoir pris la cargaison, se mettait en route pour les îles à 6h45 samedi matin. Il devait atteindre son but 19 heures plus tard, un voyage qui se fait normalement en une douzaine d'heures.

C'était la seule façon, selon les responsables de la Protection civile, de rendre à bon port l'équipement de secours en toute sécurité et dans le plus bref délai.

Samedi matin, profitant d'une accalmie, un hélicoptère "Huey" des Forces armées parvenait à se poser à Havre-aux-Maisons. La police et les autorités de l'île devaient l'affecter à des tâches prioritaires, notamment la distribution de rations, de médicaments et le transport des équipes d'Hydro-Québec.

Deux hélicoptères plus petits de Pêche et Océans, déjà sur place pour la prochaine saison de chasse aux phoques, ont également participé aux opérations.

Avec l'arrivée du "Charles Tupper" dans la nuit de samedi à dimanche, les puissantes souffleuses pouvaient être débarquées et les

opérateurs radio du réseau d'urgence de la Protection civile, des volontaires, s'installaient et rétablissaient les communications.

Dimanche après-midi, les autorités de l'île déclaraient qu'elles avaient repris la si-

tuation en main.

Il semble que l'équipement de radio va rester sur place, aux îles, jusqu'à ce qu'il soit remplacé par de l'équipement permanent, ce qui permettra d'agrandir le réseau d'urgence de la Protection

civile.

L'opération de secours a été dirigée par les deux responsables dans les îles, par deux membres du bureau régional de la PC à Rimouski et par quatre responsables à Québec. Neuf personnes, dont

quatre spécialistes d'Hydro-Québec, deux représentants de la Protection civile et trois opérateurs radio amateurs accompagnaient l'équipement transporté par le brise-glace. Ceux-ci sont revenus à Québec hier après-midi.

Un an à l'ombre pour le vol de trois motoneiges

par Lucien LATULIPPE

Deux citoyens de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, ont été condamnés à la prison pour le vol de trois motoneiges en Gaspésie. Richard Farrer, âgé de 30 ans, devra passer un an à l'ombre, et Leslie Lapointe, du même âge, a écopé de 15 jours. Le premier avait un dossier antérieur et le juge Roch Roy lui a de plus imposé une probation de trois ans.

Me Robert Levesque, qui représente la Couronne au palais de justice de New Carlisle, a fait savoir à la cour que les trois motoneiges, évaluées à \$4,000, avaient été volées à Nouvelle, Saint-Omer et Carleton le 14 janvier, au cours de la même nuit.

L'enquête de la Sûreté du Québec a révélé que les suspects avaient été interceptés par la Gendarmerie royale du Canada du côté du Nouveau-Brunswick et que des billets d'infraction leur avaient été servis, à cette occasion, pour les trois motoneiges rapportées volées et non enregistrées.

Procès en cours

Le procès d'André Bilodeau, âgé de 34 ans, de Rivière-Maillois, dans le comté de Charlevoix, se poursuit aux assises du palais de justice de Baie-Comeau. Le prévenu est accusé du meurtre au second degré de son frère Bertrand, âgé de 45 ans.

Rappelons que la victime a été abattue d'un coup de feu, le 28 mai dernier, lors d'une excursion de pêche au lac Denis, à quelque 15 kilomètres au nord des Escoumins. Le projectile de calibre 303 a pénétré dans le thorax.

Me Ivan Fortin et Me Arnold Brochu représentent la Couronne tandis que Me Robert Lahaye défend l'accusé. Le procès en est à sa deuxième semaine et la défense a poursuivi sa contre-preuve, hier.

Merci d'écouter



Le géant musical.

GRANDE FOIRE D'ECONOMIE

du 1er au 15 mars

Tous les appareils en montre en magasin offerts à

PRIX DE SACRIFICE!

Venez constater par vous-même les importants rabais consentis sur des appareils d'excellente qualité de marques reconnues.

Ne laissez pas passer cette occasion unique!



HENAUT

ELECTRONIQUE INC.

VENTE ET SERVICE

5045, boul. du Jardin
Charlesbourg, Québec
G1G 3Z2

Tél. 628-5863

GARANTIE DE 2 à 5 ANS
sur tous les appareils

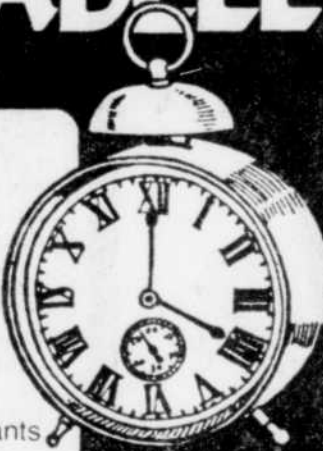
LA PREMIERE TABLÉE

de 16h à 18h, tous les soirs*

TÔT!
INTÉRÊT
PRÉFÉRENTIEL:

20% de rabais pour les adultes

40% de rabais pour les enfants (moins de 12 ans)



Ces rabais s'appliquent aux menus du soir. Exclusion faite des vins et spiritueux.



LE FIACRE DE STE-FOY
boul. Laurier/rue Fournier.
651-4055

* sauf le dimanche

À la bonne heure... de manger tôt.

Ste1Foy DATSUN

lance la voiture de l'année

Le summum en fait de voiture familiale. Trac-tion avant, confort pour 5 passagers, disponible en 2 et 4 portes avec hayon.



LA **STANZA** 1982

VENEZ VOIR ET ESSAYER LA VOITURE DE L'ANNEE CHEZ

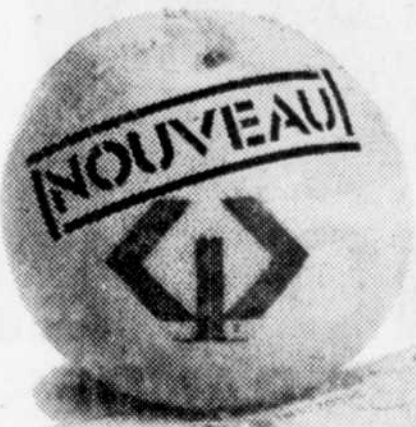
Ste1Foy DATSUN

"Le numéro 1"

2060, BOUL. CHAREST OUEST
PARC JEAN-TALON NORD
681-7371

LE NOUVEAU COMPTE GLOBAL COMMERCE

DES CHÈQUES SANS FRAIS* ET UN INTÉRÊT QUOTIDIEN ÉLEVÉ*



Le nouveau compte Global Commerce est doublement avantageux. Il vous offre des chèques sans frais et vous permet de faire fructifier votre argent à un taux d'intérêt quotidien élevé.

***CHÈQUES SANS FRAIS.** Si le solde minimum de votre compte est d'au moins \$200 au cours d'un mois civil complet, les frais habituels ne s'appliquent pas aux chèques et retraits faits à votre compte durant ce mois. Pour faciliter vos comptes, vos chèques personnalisés sont numérotés et inscrits sur votre relevé.

***INTÉRÊT QUOTIDIEN ÉLEVÉ, VERSÉ MENSUELLEMENT.** Pour vous permettre de faire fructifier votre argent au maximum, POUR CHAQUE JOURNÉE OÙ LE SOLDE FINAL DE VOTRE COMPTE EST D'AU MOINS \$2,000, VOUS RECEVEZ UN INTÉRÊT QUOTIDIEN ÉLEVÉ, VERSÉ MENSUELLEMENT. Vous touchez donc un intérêt élevé sur la totalité de vos fonds. Si votre solde quotidien est inférieur à \$2,000, vous bénéficiez tout de même d'un taux d'intérêt annuel de 3% calculé quotidiennement et versé mensuellement. C'est garanti. Alors, quel que soit le montant de votre solde d'une journée à l'autre, vous touchez de l'intérêt chaque jour sur chaque dollar.

AVEC LE NOUVEAU COMPTE GLOBAL, VOUS FAITES D'UNE PIERRE DEUX COUPS.

COMME COMPTE DE CHÈQUES: il vous rapporte un intérêt annuel de 3%, calculé quotidiennement et versé mensuellement, et vous permet de tirer des chèques sans frais, si votre solde minimum mensuel est de \$200 ou plus.

COMME COMPTE D'ÉPARGNE ET COMPTE DE CHÈQUES: vous déposez dans votre compte Global l'argent habituellement déposé dans le compte de chèques et dans le compte d'épargne. Ainsi, si votre solde en fin de journée est de \$2,000 ou plus, vous touchez un intérêt quotidien élevé, versé mensuellement, sur la totalité de vos fonds, et, bien sûr, vous pourrez tirer un nombre illimité de chèques sans frais, si votre solde minimum mensuel n'est pas inférieur à \$200.

LE COMPTE GLOBAL COMMERCE.

Ouvrez-en un dès aujourd'hui.

La plupart de nos succursales Toffrent déjà. N'hésitez pas à vous renseigner à la succursale la plus proche.

Le compte Global Commerce, voilà une autre excellente raison de devenir client de la Banque de Commerce.

La Banque de Commerce, ça porte fruit!



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

149\$

SEULEMENT

Bon p'tit lunch, bon p'tit prix!

Pour vous réchauffer cet hiver, il vous faut un bon p'tit repas fait avec amour. C'est pourquoi Dunkin' Donuts vous offre un bon p'tit lunch à un bon p'tit prix! Pour seulement 1,49\$, Dunkin' Donuts vous sert le potage-marmite de votre choix avec pain et beurre, un délicieux café et un beigne, un muffin ou un beigne de fantaisie. Venez dès aujourd'hui déguster un bon p'tit lunch à un bon p'tit prix! À toute heure du jour...ou de la nuit! L'offre est valable jusqu'au 15 mars 1982.



3238, 1re Avenue
CHARLESBOURG
108, boul. Kennedy
LEVIS

**DUNKIN'
DONUTS** MD
Ça vaut le détour.

faits divers

Les Saules: le rêve d'une famille s'envole en fumée

par Lucien LATULIPPE

Quelques minutes ont suffi pour que s'envole en fumée le résultat de nombreuses heures de travail que M. Claude Léveillé a consacrées à rénover la maison, acquise l'été dernier, et située au 3217 boulevard Hamel, dans le quartier Les Saules de Québec.

C'est la réflexion que faisait aux abords de la maison incendiée, hier soir, M. Denis Couture, un voisin de M. Léveillé. "C'est pas croyable comme le feu peut détruire quelque chose en si peu de temps", ajoutait-il grelottant comme nous et quelques autres personnes venues voir de près l'incendie.

Il était 21h50 lorsque les pompiers de Québec ont été alertés pour se

rendre à cette maison en feu. L'appel téléphonique a été placé du motel Carl, voisin du côté est.

La maison de M. Léveillé est un bâtiment d'un étage avec un toit en pointe muni d'une petite fenêtre. Elle s'élève en retrait de la rue.

"Le feu sortait par l'avant et par l'arrière lorsque nous sommes arrivés", dit le chef de district Gaétan Boily. Quelques minutes ont suffi pour maîtriser l'incendie, mais ce n'est pas avant minuit que les derniers pompiers ont pu quitter les lieux.

Le bâtiment est resté debout, mais l'intérieur est lourdement endommagé. Plusieurs meubles ont dû être jetés dehors. Ils étaient



L'intérieur de la maison de M. Claude Léveillé a été lourdement endommagé par le feu, hier soir, comme l'atteste cette photo laissant voir un pompier à l'oeuvre.

calcinés. Les dommages s'élèvent à moins \$10.000.

Il n'y avait personne dans la maison lorsque les pompiers sont arrivés. Croisé sur les lieux vers 23h, M. Léveillé a dit au SOLEIL qu'il était allé voir le

hockey à la télévision chez un de ses frères.

Il n'a pu en dire davantage. Il avait sa fillette de trois ans dans les bras et de grosses larmes coulaient sur ses joues. Il était inutile d'insister et nous avons respecté sa peine profonde.

Quant à la cause de l'incendie, elle était encore inconnue, la nuit dernière. L'investigateur André Savard, du Commissariat des incendies, a ouvert son enquête et il a laissé entendre qu'il serait fixé, aujourd'hui.

Vol dans une épicerie de Beauport: un 3e individu est arrêté

Un troisième individu a été arrêté par la police de Beauport relativement à la tentative de hold-up dans une épicerie de Beauport, vendredi dernier. Il avait réussi à filer pendant que ses deux présumés complices étaient coffrés par les constables Claude Le François et Marcel Coulombe dont l'attention avait été attirée par l'auto dans laquelle se trouvait le trio.

Sans dossier antérieur, ce suspect a été mis en accusation, hier. Les deux premiers individus ont comparu, lundi, et l'un d'eux s'est vu refuser tout cautionnement.

La police de Beauport laisse entendre que le trio était en possession de deux revolvers et d'un fusil. L'un des revolvers a été trouvé dans le banc de neige où il avait été lancé probablement par le suspect qui a pris la fuite. Il y avait une douille vide dans ce revolver et la police présume que le coup de feu a été tiré au moment où le jeune homme s'enfuyait.

A Val-Bélair

Des accusations de vol avec effraction ont été portées, hier, contre

un individu de 25 ans que des agents de Québec-Métro ont surpris en train de voler dans une tabagie du centre commercial de Val-Bélair, vers 1h30 hier matin. C'est aujourd'hui que le jeune homme saura s'il peut recouvrer sa liberté provisoire.

L'enquête a révélé par la suite que le suspect aurait cambriolé à deux reprises le bureau de poste de Val-Bélair.

Médecin en cour

Un médecin de la rive sud a comparu en cour des sessions de la paix à Québec, hier, pour être accusé d'avoir illégalement prescrit des drogues contrôlées, à trois reprises, en décembre et en janvier derniers.

Le prévenu a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée au 27 mai. Il a été libéré en attendant la suite des procédures judiciaires.

Les poursuites ont été prises en vertu de la loi fédérale réglementant les aliments et les drogues. Selon les actes d'accusations, les drogues prescrites sont de la ritalin et du mandrax.

CORRECTIONS

Veillez noter que des erreurs se sont glissées dans notre annonce parue le mercredi 3 mars, en pages C-4 et C-5 de ce journal. Vous auriez dû lire:

TARTE AU SUCRE STEINBERG	500 g	1,29\$
ECLAIRS AU CHOCOLAT SURGELES RICH'S	Pqt de 226 g (4 éclairs)	1,66\$
FLOCONS DE JAMBON, DINDON ou DE BOEUF SALE MAPLE LEAF	Bte de 184 g	1,55\$

STEINBERG

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue mercredi 3 mars, en page G-6 de ce journal. Vous auriez dû lire:

BOISSON GAZEUSE COCA-COLA	bouteilles consignées 6/750 ml	2,99\$
		(au lieu de 2,67\$)

Nous nous excusons de cette erreur auprès de notre clientèle.

METRO

Hâtez-vous de participer au concours "taquez la truite"

MOT DE PASSE: "CHICOUTIMI"

DU 16 FEVRIER AU 22 AVRIL ET GAGNEZ L'UN DES 11 VOYAGES DE PECHE A LA SORBIERE

CONCOURS "taquez la truite"

Mes 4 mots de passe sont:

1	2
3	4

NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____
TEL.: _____ CODE POSTAL: _____

Faire parvenir à: Concours "taquez la truite" Station radiophonique C.J.R.P. 1300, boul. Laurier, Québec G1T 2S2

En collaboration avec **LE SOLEIL** et **C.J.R.P.**

47-49 rue Buade - Place Laurier - Place Fleur de Lys
Place Québec - La Capitale - Galeries Chagnon à Lévis

GRANDE VENTE

RABAIS DE

20%

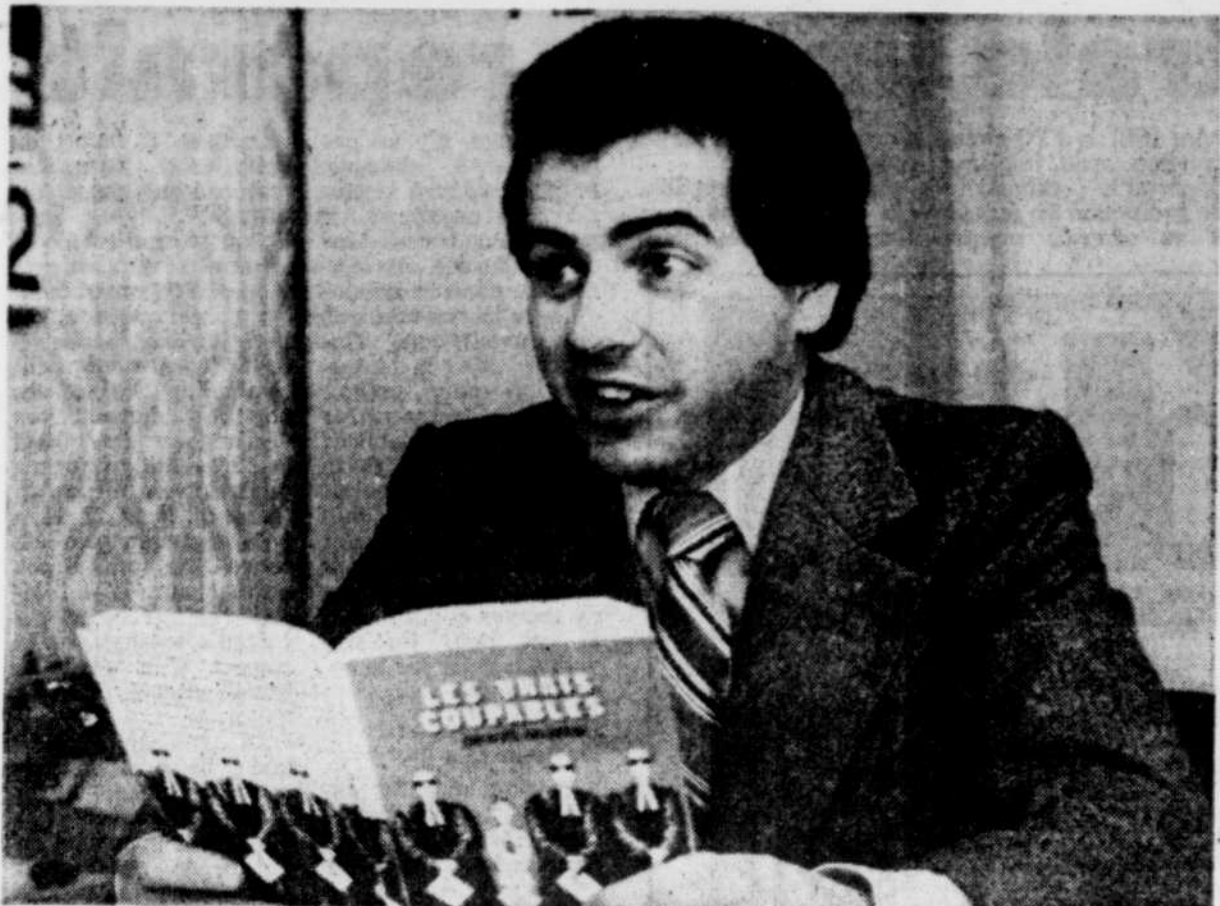
SUR TOUS NOS LIVRES
NOUVEAUTÉS · BEST-SELLERS · BANDES DESSINÉES
BIOGRAPHIES · DICTIONNAIRES · LIVRES JEUNESSE
LIVRES D'ARTS · LIVRES PRATIQUES · ROMANS

3 JOURS SEULEMENT

DU 4 AU 6 MARS

CES RABAIS NE S'APPLIQUENT QUE POUR LA DUREE DE LA VENTE ET POUR LES VOLUMES EN MAGASIN SEULEMENT.

Librairie Garneau



L'auteur du livre "Les vrais coupables", Denis Morin.

Un livre sur les aventures d'une caisse d'entraide

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Un Beauceron de 32 ans, Denis Morin, de Saint-Georges de Beauce, vient de publier "Les vrais coupables", un ouvrage dans lequel il raconte sa vie et surtout ses aventures avec la Caisse d'entraide économique de Dorchester, et implique par la même occasion, diverses personnalités de la région, dont tout particulièrement des notaires, avocats, protonotaires, directeurs de banque et un député.

Ce volume de 152 pages, tiré pour le moment à 5,000 exemplaires, à \$10 l'unité, se vend comme "des petits pains chauds" en Beauce autant dans les librairies, dépanneurs, marchés d'alimentation et dans certains endroits publics. Une tabagie de Beauceville a vendu 50 copies en moins d'une heure dès la mise du livre sur le marché.

A l'extérieur de la Beauce, ce volume est présentement en vente au Lac-Saint-Jean et en Floride là où se trouvent de nombreux Québécois et Beaucerons; à compter de la présente fin de semaine, un service de distribution a été organisé dans la plupart des autres régions du Québec dont tout particulièrement dans la ville de Québec.

"Les vrais coupables" est le récit d'un Beauceron qui raconte, selon l'auteur Denis Morin, "une histoire vraie, une expérience plus souvent triste, malheureuse et douloureuse qui lui a permis de comprendre davantage dans quelle société nous vivons; quel système nous subissons, et surtout, qui applique et contrôle ce système".

Rencontré au bureau du SOLEIL, hier matin, Denis Morin a affirmé "que ce volume lui semble le seul moyen d'arriver à démontrer, d'après une histoire vécue, la façon dont la majorité des gens sont manipulés, contrôlés, par des hommes sans principes, sans cœur, et qui possèdent une main de fer dans un gant de velours".

M. Morin a admis "que son histoire et les faits qu'il relate dans son volume, ne changeront certainement pas tout d'un coup le système actuel. Ce qu'il désire c'est simplement de sensibiliser un plus grand nombre de personnes à la réalité de certaines aventures et d'une fraude au montant de \$182,000 à l'endroit de la Caisse d'entraide économique de Dorchester, à la suite de transactions anormales vis-à-vis cette institution financière, après son départ à l'emploi de la caisse dont la période a été de mai 1975 à décembre 1975.

D'ailleurs, pour ces "transactions anormales" (faux et usage de faux documents), Denis Morin a été condamné à 23 mois de prison et à la suite de l'acceptation d'une demande de libération conditionnelle il n'a passé que neuf mois dans les prisons de Québec et de Saint-Joseph de Beauce. Sa sortie de prison date du 15 mai 1978 et son incarcération le 5 octobre 1977.

A savoir qui avait défrayé l'impression de son volume, Denis Morin a expliqué que c'est lui-même lorsqu'il aura vendu suffisamment d'exemplaires, selon l'entente qu'il a conclue avec l'imprimeur dont il n'a pas voulu dévoiler le nom.

On a également appris que Denis Morin publiera un second livre au cours de la présente année et cette fois-ci le volume aura 320 pages.

Dans le tome deux, Denis Morin se propose "d'approfondir davantage la façon dont le système judiciaire, ainsi que nos lois sont interprétés et manipulés par un certain nombre de l'élite professionnelle" comme il se plaît de le dire à qui veut l'entendre.

Tel qu'affirmé au SOLEIL, "Morin prendra deux exemples vrais, des faits vécus pour prouver et expliquer qu'il avancera dans son second volume".

EPARGNEZ
SUR VOS
ACHATS DE
MEUBLES ET
APPAREILS
MENAGERS

Prix défiant
toute concurrence

• Gen. Electrique
• Jenn Air
• Princeville
• Troister
• Québec
• Daveluyville
• Carner
• Jaymar
• Moduler 2000 et
autres marques
renommées

Plan mise de côté

Paul
Robitaille
504, de la Canadienne
529-9488

SOLDE
COSTUMES SUR MESURE
Commencez maintenant votre nouvelle collection de costumes, à partir de nos plus récents tissus importés et exotiques. Nos tailleurs exécuteront les modèles de votre choix à un prix qui vous ira à merveille: \$315.

3 DERNIERS JOURS

ARMAND BOUDRIAS

Place
Québec
524-5263

6818, rue
St-Hubert
273-2851

Place
Bonaventure
875-2013

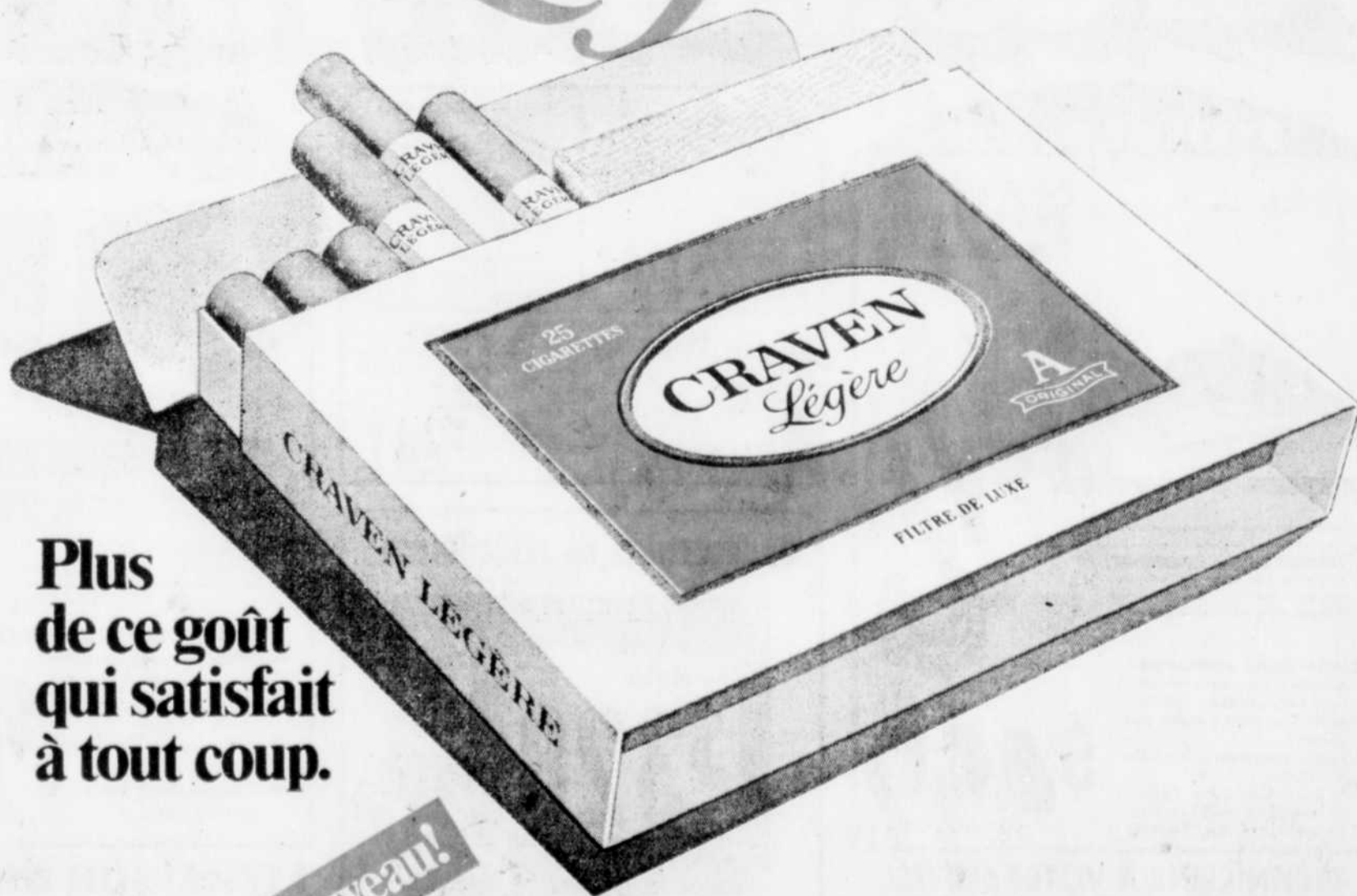
Promenades
St-Bruno
653-9422

Nous acceptons la carte American Express

Avant d'allumer une autre cigarette, goûtez une

CRAVEN

Légère



Plus
de ce goût
qui satisfait
à tout coup.

Nouveau!

CRAVEN Légère

Une plus grande satisfaction pour votre bon goût.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - "goudron" 14 mg, nic. 1.1 mg.

caméras
fours à micro-ondes • vidéo • chaînes stéréo
radio-cassettes-portatifs
téléviseurs

sélectronic

meilleur
PRIX
CERTIFIÉ

Technics

QUARTZ Prix sugg. du manuf. \$320.
SL-Q2 Tourne-disque semi-automatique. L'extrême précision de l'entraînement direct asservi par Quartz, au meilleur prix certifié.

179\$

sélectronic

QUÉBEC 600, Belvédère, 683-2525
STE-FOY 2651, Hochelaga, 658-4535
ROBERVAL Carrefour Jeanne, 275-5555
AMQUI 172, St-Benoît nord, 629-2300

Construction: l'idée de centrale unique reparaît

MONTREAL (PC) — Une centrale unique pour représenter les travailleurs de l'industrie de la construction, pré-

sentement regroupés à l'intérieur de cinq associations syndicales, résoudrait en grande partie le "cas-tête"

des relations de travail dans ce secteur. Ce "remède de cheval", qui nécessitera une bonne dose de "courage

politique" est celui de la FTQ-construction, mis de l'avant récemment dans une lettre au ministre du Travail, Pierre

Marois, et dont le quotidien La Presse a obtenu copie. Cette position n'est pas nouvelle. Déjà, au début des an-

nées 1970, la FTQ-construction avait fait une importante campagne de promotion en faveur d'une centrale unique

pour les ouvriers de la construction. La FTQ-construction, qui représente 46 pour 100 de l'ensemble de ces

travailleurs, n'y va pas par quatre chemins. Pour remédier à la plupart des problèmes de relations de travail dans cette industrie, elle suggère au ministre de modifier la loi des relations de travail dans l'industrie de la construction pour prévoir une seule centrale pour ces travailleurs pendant la durée du décret. Cette modification devrait être accompagnée d'un deuxième volet, soit l'application de la loi anti-briseurs de grève dans ce secteur comme c'est le cas pour les travailleurs régis par le code du travail.

Pour taire les hauts cris

Pour calmer les appréhensions des "pseudo-démocrates" qui pousseront des hauts cris devant un tel regroupement, la FTQ-construction recommande un vote aux trois ans avec le nom de chaque centrale, qui aura reçu l'appui d'au moins 15 ou 20 pour 100 des travailleurs lors du vote précédent, inscrit sur le bulletin de vote.

Si aucune centrale n'obtient la majorité absolue lors d'un premier tour, les centrales ayant reçu le moins de votes seront éliminées et un deuxième tour sera tenu pour ceux qui ont voté pour les centrales re-

tranchées et "ainsi de suite jusqu'à ce qu'une majorité absolue se soit dégagée". Pour ce qui est de la loi anti-briseurs de grève, la FTQ-construction est d'avis que son application dans l'industrie de la construction éliminerait le "vidage" des chantiers surtout lors des négociations quand les travailleurs jugent qu'ils doivent recourir à leur droit légal de grève pour obtenir gain de cause. "Ne serait-il pas normal que la loi légalise ce que le code du travail a légalisé, soit le respect d'un arrêt de travail décidé par une majorité?"

La centrale ajoute que "l'association patronale unique, la division syndicale et la faiblesse des syndicats en temps de négociation sont responsables des gestes qui se posent la plupart du temps et il est curieux de remarquer que la police est partout présente en temps de grève légale pour nous empêcher de faire respecter la grève par les scabs membres des autres centrales et les dissidents-scabs de nos propres syndicats. Il faut donc de toute urgence que le rapport de force soit civilisé afin d'empêcher que la violence soit la façon de faire respecter un vote de grève".

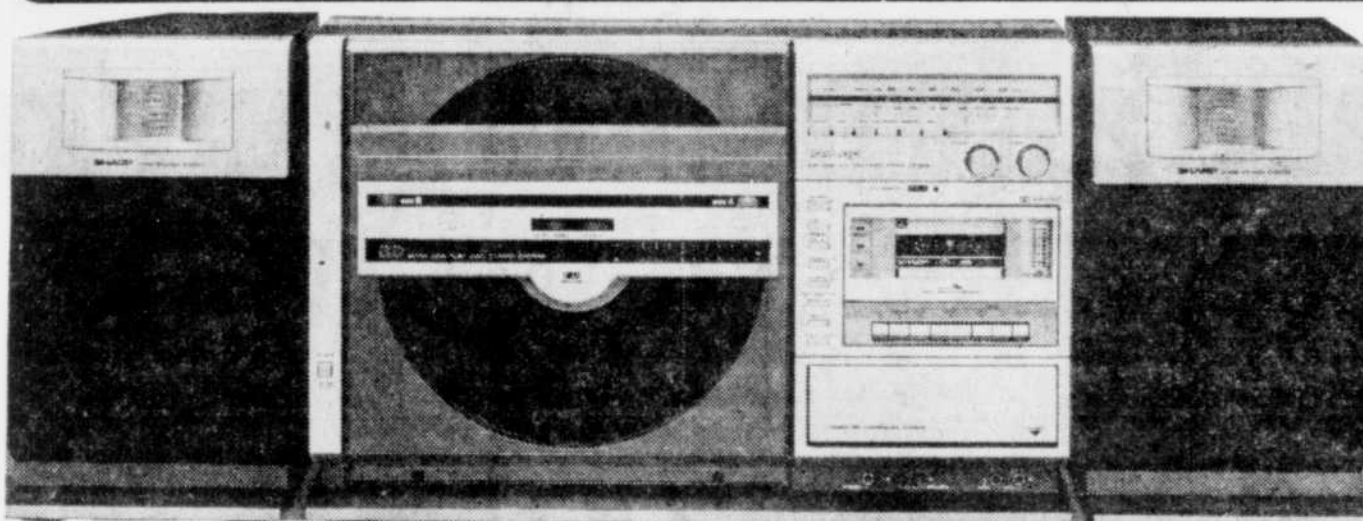
ROI DE LA RADIO

LES PHOTOS ET DESSINS DE CETTE ANNONCE PEUVENT LÉGÈREMENT DIFFÉRER DES MODÈLES EN VENTE

RADIO PORTATIVE SANYO Radio am-fm avec magnétophone à cassette, enregistreur direct de la radio ou par micro intégré, modèle MZ30. \$69	RADIO ÉCOUTEUR LLOYDS Radio écouteur modèle 705. \$29⁹⁵	RADIO D'AUTO PIONEER Radio d'auto Pioneer modèle KP-2500, am-fm-cassette. PRIX SPÉCIAL \$30^{ch}	RADIO D'AUTO AUDIOVOX Amplificateur de puissance Audiovox modèle AMP-500. \$26⁹⁰
SANYO Radio portable am-fm stereo cassette Sanyo modèle M-9901. \$125	LLOYDS Récepteur stéréo am-fm très léger, avec écouteur et système de haut-parleurs Lloyds modèle M757. \$99	CENTRE POUR L'AUTO MAINTENANT OUVERT. VENTE ET INSTALLATION	

LE ROI: UN EXPERT EN AUDIO

VIDÉO CASSETTE SUPER BAS PRIX Magnétoscope Sony modèle VCR-4200, entraînement direct 3 moteurs asservis par quartz. \$999	VTC-9100 VIDÉO-CASSETTE \$735 à partir de...	SONY Vidéo-cassette Sony, modèle SL-5600, pouvant enregistrer sur une période de 3 heures pendant 14 jours consécutifs, avec contrôle à distance. \$1279	SANYO Ensemble comprenant: caméra vidéo couleur modèle VSC-450, un magnétophone portable, modèle VPR-4800 et VTT-481, programmable à 14 jours, Beta 11 ou Beta 111. \$2499
---	--	--	--



SHARP
Prix sugg. du mfg. \$1199

SUPER SPECIAL

\$799

Chaîne stéréo Sharp modèle VZ-3000C équipée d'une platine tourne-disque à lecture bi-face.

- Platine entièrement automatique à contrôle par micro-ordinateur.
- Une platine magnétophone à cassettes stéréo équipée du système dolby, compatible aux bandes métalliques.
- Un amplificateur à circuit de sortie sans condensateur OCL.
- Un sintonisateur à 2 gammes FM-AM-stéréo.
- Un système d'enceinte acoustique à 2 voies.

SUPER BAS PRIX

Nous défions toute

COMPÉTITION

SUPER BAS PRIX

SYSTÈME DE SON SELECT JVC

L'ensemble comprend:
 • Ampli-tuner am-fm-stéréo JVC modèle AU10X, puissance de 25 watts par canal.
 • Table tournante modèle AS-8001.
 • 2 haut-parleurs Select modèle 225, puissance de 25 watts chacun, 2 voies.

\$499

MAGNÉTOPHONES

Magnétophone à cassette avec dolby.
\$147

Magnétophone à cassette Marantz modèle MD-350.
\$199

Magnétophone à cassette Marantz modèle MCD-910, 2 vitesses.
\$247

GRAND CHOIX DE TÉLÉCOULEURS

Couleur
\$328
 Garantie 3 ans

SYSTÈME DE SON SELECT marantz.

L'ENSEMBLE COMPREND:
 • Récepteur stéréo AM/FM Marantz modèle MR-1150, puissance de 50 watts par canal.
 • Table tournante modèle 8001.
 • 2 haut-parleurs Select à 3 voies de qualité.

\$699

TECHNICIENS À VOTRE SERVICE

LIVRAISON GRATUITE

CHARLESBOURG
Les Galeries Charlesbourg
4306-A, 1^{re} Avenue
627-3382

PLACE LAURIER
2700, boul. Laurier
Mail nord
659-3745

PRÈS DE 50 MAGASINS
POUR VOUS MIEUX SERVIR

SAINT-FOY
2130, Brantley
Centre de Service
Installation pour l'auto
681-0156-7

GALERIES DE LA CAPITALE
626-0578

QUÉBEC
453, boul. Charest est
524-8252

LÉVIS
36, rte Président-Kennedy
833-7513

THETFORD-MINES
Les Galeries Thetford
620, boul. Smith
335-5807

RIMOUSKI
140, rue Saint-Barnabé
(418) 724-7866

MATANE
Place Centre-Ville
330, boul. Bon-Pasteur
562-4535



Pour le maire Drapeau, le projet de loi 46 menace la santé économique de Montréal.

Drapeau n'est pas prêt pour la réforme de la CUM

(D'après PC) — Non seulement la réforme de la structure de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) proposée par le gouvernement est-elle anti-démocratique mais elle menace la santé économique et financière de la métropole.

Ce sont les arguments qu'ont développés hier en commission parlementaire les autorités de la ville de Montréal pour s'opposer au projet de loi 46. Le maire Jean Drapeau a utilisé l'humour et un style imagé pour dénoncer ce projet de loi qui accordera plus de pouvoirs aux villes de banlieue et il a clairement indiqué que son administration ne collaborera pas à la mise en place de cette réforme.

"L'adoption de la loi, dans son esprit actuel, veut dire que c'est le gouvernement qui va gouverner la communauté urbaine. Ne prenons pas des vessies pour des lanternes, jamais les banlieues ne voteront pour un candidat de la ville de Montréal, et moi je peux vous donner ma parole que jamais la ville ne votera pour un candidat indépendant", a lancé le maire avec un certain ton de défi dans la voix.

M. Drapeau a donc suggéré au gouvernement de décréter un moratoire d'un an avant de procéder à cette réforme.

Le projet de législation prévoit que les villes de banlieue et Montréal auront le même nombre de représentants (trois chacune) au sein du comité exécutif de la CUM tandis que le président sera choisi par les deux parties. Dans le cas d'un litige, c'est le gouvernement qui serait appelé à désigner le président.

Actuellement, Montréal a sept représentants et la banlieue cinq.

M. Drapeau n'a pas hésité à comparer le traitement que l'on réserve à sa ville à la situation constitutionnelle. Il a dit qu'il ne comprenait pas qu'on veuille placer les banlieues sur le même pied que Montréal ajoutant que la ville se trouve dans le même état d'esprit que les parlementaires qui se voient imposer une constitution par un pays étranger.

N'oubliez pas d'écouter Monsieur T. entre midi et 20 heures, à

CJRG
1060

L'assainissement des eaux coûtera \$5 milliards de plus

par Raymond GAGNE

Le programme d'assainissement des eaux lancé à grand renfort de publicité en octobre 1979 coûtera aux contribuables québécois, si rien n'est fait pour redresser la situation, au-delà de \$11 milliards sur une période de 10 ans au lieu des \$6 milliards prévus et souvent mentionnés par le ministre de l'Environnement, Marcel Léger.

Cette hausse vertigineuse du coût du programme qui, selon certains, pourrait être amoindrie ou tout au moins amortie sur une plus longue période provient de causes nombreuses.

Parmi celles-ci on compte évidemment l'inflation. Les taux de financement y contribuent également pour beaucoup.

Il apparaît toutefois que l'absence de con-

tation parmi les intervenants au programme (gouvernement, municipalités, Société d'assainissement des eaux du Québec, groupes d'experts-conseils, etc., etc.) quant aux objectifs à atteindre et aux moyens adéquats les moins coûteux pour y parvenir est la cause principale de cette escalade phénoménale des coûts.

Selon le président de l'Association québécoise des techniques de l'eau, M. Léo Rancourt, le coût réel des travaux compris dans la phase I du programme dépassera de plus de 75 pour 100 les estimations initiales de \$214,8 millions.

Même la Société d'assainissement des eaux du Québec déclare, par la voix de son président et directeur général, Pierre Desjardins, être aux prises avec ce qu'elle qualifie de "problème majeur", celui des coûts des projets.

Selon l'Union des municipalités du Québec, il est par conséquent urgent que tous les intervenants s'assoient rapidement à la même table et s'entendent sur les mesures urgentes à prendre afin que le programme d'assainissement puisse se poursuivre sans que, pour autant, la population québécoise ait à payer une note prohibitive.

L'UMQ a d'ailleurs acheminé une demande en ce sens au ministère des Affaires municipales afin que le comité gouvernement-municipalités, dont le principe avait été accepté en 1980, soit réuni dans les plus brefs délais.



Le programme d'assainissement des eaux coûtera plus cher que prévu.

Des municipalités craignent un contrôle sur les projets

par Raymond GAGNE

Selon le président et directeur général de la Société d'assainissement des eaux du Québec, M. Pierre Desjardins, les municipalités gagneraient énormément à confier leurs projets d'assainissement des eaux à la SAEQ. "L'économie réalisée au cours des 30 prochaines années, a dit, hier, M. Desjardins, se chiffrerait à plus de \$1 milliard."

Le président de la SAEQ parlait dans le cadre du congrès annuel de l'Association québécoise des techniques de l'eau qui se tient au Château Frontenac.

Selon M. Desjardins, le coût des emprunts faits par la SAEQ est inférieur, en moyenne, de 1 à 1,5 pour 100 à celui des municipalités.

M. Desjardins a également précisé que cette économie ne touche que l'aspect financier. Si la société obtenait la gérance des projets, d'autres économies pourraient encore être réalisées.

Volonté d'acquiescer ou constatation

La déclaration de M. Desjardins laisse perplexes divers milieux dont celui des municipalités. On ne sait encore s'il s'agit là d'une volonté exprimée d'acquiescer le contrôle absolu sur le programme d'assainissement en cours ou s'il s'agit tout simplement de la constatation publique d'un fait.

Jalouses de leur autonomie, les municipalités ont l'intention de tirer la chose au clair et d'exiger du gouvernement qu'on fasse le point sur la façon dont le programme d'assainissement sera conduit à l'avenir.

Mauvaise tentation

D'autre part, le président de l'Association québécoise des techniques de l'eau, M. Léo Rancourt, reproche au gouvernement du Québec de produire des estimations de départ "trop modestes ou trop optimistes" quant aux coûts des projets à être réalisés dans le cadre du programme québécois d'assainissement des eaux de \$6 milliards lancé en octobre 1979 par le ministre Marcel Léger.

Du même coup, M. Rancourt met en garde le gouvernement contre la tentation "d'arrêter ou de réduire l'ampleur des coûts" qu'il établit, pour les travaux de la phase I, à 75 pour 100.

La position de l'AQTE a été rendue publique au cours d'une conférence de presse tenue dans le cadre du congrès annuel de l'organisme qui se poursuit, depuis hier, au Château Frontenac.

"Plutôt que d'admettre, déclare M. Rancourt, que des erreurs se soient glissées dans les estimations de départ, il semble qu'on veuille plutôt troquer la qualité de la dépollution de nos cours d'eau pour le maintien des coûts qui ne tiennent pas compte de la réalité."

Le président de l'AQTE s'oppose à ce que le ministère de l'Environnement glisse volontairement vers l'adoption de demi-mesures.

M. Rancourt rappelle qu'il existe des solutions au problème de l'augmentation phénoménale des

Environnement: tous devraient être soumis aux études d'impact

par Raymond GAGNE

LA POCATIERE — Le ministère des Transports du Québec demande que tous les agents développeurs, qu'ils soient des organismes gouvernementaux ou privés, soient placés sur le même pied et aient l'obligation du fardeau de la preuve lorsqu'ils ont à intervenir dans un milieu naturel, en particulier sur les terres humides.

De façon plus précise, le ministère veut que tous les grands projets, comme celui de l'endiguement des marais de Kamouraska, soient assujettis au règlement général sur les études d'impact.

Transports Québec intervenait, en fin de semaine, à La Pocatière, dans le cadre de la consultation publique portant justement sur les battures et conduite par le Conseil consultatif de l'environnement.

M. Pierre Pontbriand du service de l'environnement du ministère des Transports a soutenu que: "l'application de la loi et des règlements actuels à tous les promoteurs et responsables de travaux sur les battures nous paraît non seulement souhaitable mais absolument nécessaire."

Exemption

On sait que tous les travaux de drainage agricole sur les terres privées ont été exemptés de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement lors de la promulgation du règlement général et de son entrée en vigueur le 30 décembre 1980.

Cette exemption obtenue par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Jean Garon, permet aujourd'hui, dans le cadre du programme Sol-plus, de construire des digues dans les marais salés de Kamouraska sur une longueur de plus de 27 kilomètres sans que les impacts d'un tel projet puisse être évalués.

L'exemption permet également à l'Environnement-Québec et au ministre Marcel Léger de déclarer devant le Conseil consultatif de l'environnement: "le ministère de l'Environnement est convaincu de l'importance des battures la réglementation adoptée pour sa protection" sans que pour autant il ait l'obligation légale d'intervenir dans le cas des marais de Kamouraska.



SALON DU GOURMET '82

du 4 au 13 mars aux Galeries de la Capitale
Informations-dégustations-démonstrations culinaires

Personnalités présentes:

« Soeur Berthe » et Hélène Tremblay (présidente de la Corporation Professionnelle des diététistes du Québec) jeudi le 4 mars de 14 h à 16 h et de 18 h à 20 h.

« Le meilleur Sommelier canadien en 81 »: M. Gilles Roiseux et la Maison des Vins vendredi le 5 mars de 14 h à 16 h et de 18 h à 20 h.

Denise Hunter, diététiste auteur du livre « Maigrir en Santé », accompagnée de Juliette Lassonde auteur québécois des livres « Mes recettes », « Corbeille de fins desserts » et la « Cuisine en Fête », samedi le 6 mars de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h.

Liste des exposants: PROVIGO — COOPRIX

A. L. VAN HOUTTE — AGROPUR (fromage Oka, fromage Vaudreuil, Yogourt Yoplait) — ANCO (fromage) — CATELLI (Pouding Laura Secord - produits Habitant) — COOP LAITIÈRE DU SUD (fromage de Beauce) — COOPRIX — ALEX COULOMBE (Diet Pepsi) — COKE (Tab - Cola - Fresca - boissons aux fruits) — CORDON BLEU — CORPORATION PROFESSIONNELLE DES DIÉTÉTISTES — CUISINOVE — DEUSLE (Yogourt et fromage) — LA FERME ST-LAURENT — FROCHE (fromage Caver - Les produits Neufchâtel) — FREEMAN, J.L. (fondue Suisse) — FRITO-LAY (patate chips et grillotines) — GENERAL MILLS (grillotines) — GRAINDOR (biscottes St-Honoré) — GAINERS (Nutrifi) — HERDT & CHARTON (Vichy célestin) — LANCIA BRAVO FOODS (pâtes alimentaires - légumes et poissons) — STANDARD BRANDS (margarine Fleischman) — VACHON, ALIMENTS.

PARTICIPEZ AU CONCOURS - VIVEZ LA PLUS BELLE ANNÉE DE VOTRE VIE - grâce à C.F.L.S. et Les Galeries de la Capitale. Gagnez \$30,000 en prix. Automobile - Ford Escort 1982 - bateau - voyage pour deux personnes à Fort Lauderdale. Le prix de votre hypothèque ou de votre logement à chaque mois pour une année complète (moyenne établie par C.F.L.S.). Épicerie, produits pharmaceutiques, accessoires pour la maison et vêtements, pour une année complète (moyenne établie par C.F.L.S.). Règlements de participation aux Galeries de la Capitale.



Les galeries de la capitale

Les parents tiennent à leur présence à l'école

La Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPPQ) refusera de souscrire à la réforme scolaire du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, si le projet de loi qu'il entend déposer à l'Assemblée nationale ne prévoit pas le maintien obligatoire des comités d'école et de parents.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait récemment au SOLEIL, M. Jean Pontbriand, président de la FCPPQ, a particulièrement insisté sur la nécessité de maintenir les structures de consultation et de participation déjà en place pour que l'école ne perde pas contact avec son milieu.

De l'avis de M. Pontbriand, si le ministère de l'Éducation juge essentiel que l'école lui rende des comptes, il est aussi, sinon plus important, que les parents aient le pouvoir de questionner l'école.

Il n'écarte pas le danger de la mainmise de l'État sur le système d'éducation si les parents ne conservent pas le pouvoir de surveiller et de questionner les gestionnaires de l'école et de la commission scolaire.

Le comité d'école est consultatif au niveau de l'école et le comité de parents, formé de représentants des comités d'école, est consultatif au niveau de la commission scolaire.

La FCPPQ est l'organisme le plus représentatif des parents de l'école publique. Elle regroupe les membres des comités de parents qui sont issus des comités d'école dont les membres sont élus par les parents à la base. Au-delà de 40.000 parents travaillent au sein de ces comités. M. Pontbriand, de la ville de Laval, membre de la Sûreté du Québec, en

est le président depuis la fondation qui remonte à 1974.

D'accord sur l'essentiel

Dans les grandes lignes, les parents du Québec sont d'accord avec le projet de réforme scolaire du ministre de l'Éducation, précise M. Pontbriand. Il rappelle que depuis sa fondation, la FCPPQ n'a cessé de réclamer que l'école ait les pouvoirs nécessaires pour prendre en main son vécu pédagogique. Il s'appuie sur une enquête menée par le Conseil supérieur de l'éducation en 1979 et qui révélait que la majorité des parents souhaitaient s'impliquer davantage au niveau de l'école.

La réforme scolaire
par Damien GAGNON

L'avant-projet de loi sur la réforme scolaire ne propose pas la disparition des comités d'école et de parents. Leur existence serait reliée à la volonté du milieu. Pour la FCPPQ cela signifie la mort lente de cette structure de consultation et de participation.

Les parents, explique M. Pontbriand, voient le comité d'école comme un collège électoral qui désignerait les membres du conseil d'école, conseil qui aurait le pouvoir de décider du vécu pédagogique de l'école selon l'avant-projet de loi du ministre de l'Éducation.

Les membres du conseil d'école seraient donc

choisis parmi les membres du comité d'école. M. Pontbriand estime important que les membres du conseil d'école aient une connaissance du fonctionnement de l'école. Ils devraient donc avoir siégé un an au sein d'un comité d'école avant de faire partie du conseil.

Contre la présence des enseignants

La FCPPQ s'inscrit en faux sur deux autres points bien précis de la réforme scolaire: la présence des enseignants au sein des conseils d'école et la participation des municipalités régionales de comté (MRC) dans les conseils scolaires à titre de commissaires.

M. Pontbriand donne l'exemple du conseil d'orientation de l'école qui n'a pu être mis en place à la suite du refus des enseignants d'y participer.

S'il croit nécessaire la participation des enseignants à l'élaboration du projet éducatif de l'école, M. Pontbriand estime qu'elle doit se faire à un autre niveau. Il voit l'existence d'un comité de concertation où seraient représentés les enseignants, les parents et les autres agents de l'école. L'acceptation de ce projet doit relever du conseil d'école.

Si les parents sont généralement d'accord avec des commissions scolaires, sans distinction de langue et de religion, ils s'opposent cependant à ce que les nouvelles structures épousent le territoire des MRC ainsi qu'à la présence de représentants des MRC sur le conseil scolaire.

Quant à la présence facultative de représentants de la communauté autres que des parents sur le conseil d'école, les parents ne s'opposent pas formellement mais n'en voient pas la nécessité, souligne M. Pontbriand. En général, dit-il, les citoyens qui n'ont pas d'enfant ne sont pas intéressés à la vie de l'école.

Sur le statut confessionnel de l'école, M. Pontbriand se réfère à la dernière assemblée générale de la FCPPQ qui a manifesté le désir que cette décision relève du milieu.

Toutefois, il ajoute que depuis que l'avant-projet de loi est connu, il n'a pas décelé de réactions négatives des parents qui oeuvrent au niveau de l'école à l'effet que l'école n'aurait plus d'étiquette confessionnelle, mais serait pluraliste. Ce que les parents veulent, dit-il, c'est la garantie du maintien et de la qualité de l'enseignement religieux et moral, garantie que leur donne l'avant-projet de loi.



Il appartient aux parents de surveiller la gestion de l'école, soutient M. Jean Pontbriand, président de la Fédération des comités de parents de la province de Québec.

Québec se dit ouvert aux investissements américains

BOSTON (PC) — Le Québec ne partage pas les réticences du gouvernement canadien à l'égard des investissements étrangers, a confié hier, aux milieux d'affaires bostoniens le ministre québécois des Affaires intergouvernementales Jacques-Yvan Morin.

S'adressant aux membres d'un club sélect de la Nouvelle-Angleterre, le Boston Committee on Foreign Relations, M. Morin a cru bon de préciser que, sans vouloir le moins du monde exploiter "nos" différends avec Ottawa, "il serait ridicule de prétendre que le Québec n'est pas affecté par la rancœur croissante qu'ont entraînée certaines politiques canadiennes."

"Nous, nous savons qui nous sommes et ce que nous sommes, a-t-il dit, et nous n'avons aucun besoin de nous faire les muscles pour prouver que nous ne sommes pas de pâles copies car-

bones de nos voisins du Sud."

"Ainsi, a-t-il expliqué, mis à part certains secteurs culturels particulièrement sensibles, les investissements étrangers sont bien venus au Québec. A tel point qu'au cours des trois dernières années, les nouveaux investissements de compagnies privées étrangères sont passés de 55 pour 100 à 68 pour 100."

D'ailleurs, le Québec entend bien, a-t-il poursuivi, encourager "toutes sortes d'arrangements commerciaux mutuellement avantageux".

Par exemple, d'ajouter le ministre, notre gouvernement favorise la formule du "joint venture" par laquelle des compagnies québécoises et étrangères, privées ou d'État, pourraient s'unir dans d'importants projets.

Pour ce qui est du secteur manufacturier, le

ministre a expliqué que son gouvernement était tout à fait favorable à la formule permettant aux filiales canadiennes des firmes étrangères de se spécialiser dans la production d'un seul produit original, "ce qui diminue les coûts tout en augmentant la qualité du dit produit qui peut alors faire l'objet d'une mise en marché mondiale".

A partir de ces postulats, de dire M. Morin,

"le Québec est fermement convaincu que l'axe Nord-Sud est destiné à devenir de plus en plus important au fur et à mesure que tomberont les barrières tarifaires".

Le ministre a rappelé à son auditoire que le fait que 60 pour 100 de toutes les exportations québécoises prenaient la route des USA, illustrait très bien l'importante évidence de cet axe économique.

N'oubliez pas d'écouter
EN PREMIERE PAGE
avec Jean-Luc Vachon,
de 8h à 9h, le dimanche
à
CJRP
1030

MAGNAVOX
DES PRIX MEILLEURS QUE JAMAIS!

TELECOULEUR 63 cm (26")
AVEC PRECISION DES
DETAILS ACCRUE DE 25%
Meuble de style méditerranéen classique
au riche fini pacanier. Un filtre à haute
définition procure 330 lignes de définition
(au lieu de 260) afin d'offrir une image d'une
netteté exceptionnelle. Des roulettes dis-
simulées. (modèle 4736)

TELECOULEUR 63 cm (26")
AVEC TELECOMMANDE!
Mettez en marche ou arrêtez le télécouleur, changez les canaux
et réglez le volume à distance. Un filtre à haute définition. De style
contemporain, cet appareil est pourvu d'une base amovible.
(modèle 5010)

TELECOULEUR 63 cm (26")
DE CONCEPTION AUDACIEUSE!
Appareil fini en pacanier richement veiné, noir brillant
ou blanc éblouissant avec une base recouverte de chrome
brillant. Un filtre haute définition. Une télécommande.
(modèle 5020)

TELECOULEUR 63 cm (26")
AVEC SON HAUTE-FIDELITE
ET TELECOMMANDE!
Un système de haut-parleurs à trois
voies avec commandes séparées des
sons graves et aigus. Un sélecteur de
canaux à clavier "Touch-Tune" fonc-
tionnant avec micro processeur. Meuble
de style méditerranéen. (modèle 5056)

**TOUS CES MODELES
NE SONT PAS
OBLIGATOIREMENT EN
VENTE CHEZ CHACUN
DES DETAILLANTS
PARTICIPANTS**

ÉPARGNEZ PLUS DE \$100000

PHILIPS
MAGUIRE ÉLECTRIQUE LTÉE
430, ST-SACREMENT
QUEBEC
681-4124

Une robe
romantique
qui fait penser au
joli temps passé...

Sur un vapoureux tissu
de Dacron, un effet de
dentelle Chantilly
qu'on utilise en
effet de plastron
sur le corsage, sur les
larges poignets, ainsi
que sur la jupe à
volants superposés.

Un magnifique
chapeau complète
l'ensemble.

La mode de la
mariée
sur votre écran:

Québec—CFM-TV
17h45, le dimanche.
Rivière-du-Loup—
CMT-TV
17h50, le samedi.
Jonquière—CKRS-TV
18h25, le samedi.

LOUSON LTEE
275, St-Joseph est, Québec,
entre Dorchester et Caron